

Évaluation du « Service de réinsertion sociale Espadrille »

Rapport d'évaluation

**Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection
Ministère de la Sécurité publique**

Décembre 2023

Collecte de données

Nathalie Hébert Équipe d'évaluation de programme, Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

Jean-Christophe Laurent Équipe d'évaluation de programme, Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

Analyse et rédaction

Nathalie Hébert Équipe d'évaluation de programme de la Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

Mise en page

Claudette Lepage Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

Comité d'évaluation

Nathalie Hébert Équipe de l'évaluation de programme, Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

Annie Rondeau Direction générale du Réseau correctionnel de Montréal

Marlène Albuquerque Services de réinsertion sociale et de justice alternative, YMCA

José Jeronimo Services de réinsertion sociale et de justice alternative, YMCA

Table des matières

Table des figures	5
FAITS SAILLANTS	6
MISE EN CONTEXTE	8
1. DESCRIPTION DU PROGRAMME ESPADRILLE	9
1.1. Raison d'être du programme.....	9
1.2. Cibles d'intervention du programme.....	9
1.3. Objectifs du programme	9
1.4. Clientèle visée.....	9
1.5. Nature de l'intervention	10
1.5.1. Volet psychosocial (programmes de formation).....	10
1.5.1.1. Description des programmes de formation	10
1.5.1.2. Programmes de formation offerts aux hommes qui purgent une peine d'incarcération à EDM ou EDRDP	10
1.5.1.3. Programmes de formation offerts aux hommes qui purgent une peine dans la communauté	12
1.5.2. Volet du service d'accompagnement communautaire	14
1.5.2.1. Description du service d'accompagnement communautaire	14
1.5.2.2. Service d'accompagnement communautaire offert aux hommes purgeant une peine d'incarcération à l'EDM	15
1.5.2.3. Service d'accompagnement communautaire auprès des hommes purgeant une peine dans la communauté.....	15
2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION	17
2.1. Objectifs de l'évaluation	17
2.2. Méthodologie	17
2.3. Limites de l'évaluation	18
3. PROFILS DE LA CLIENTÈLE	19
3.1. Programmes de formation.....	19
3.2. Service d'accompagnement communautaire	22
4. RÉSULTATS	23
4.1 Mécanismes de gestion du programme Espadrille	23
4.1.1. Étapes des mécanismes de gestion du programme pour la période de l'année financière 2022-2023	23
4.1.2. Principaux changements dans les mécanismes de gestion pour la période des années financières 2023-2026	23
4.1.3. Adéquation des mécanismes de gestion du programme, facteurs facilitants et facteurs limitants	25
4.2. Ressources accordées au programme Espadrille	26

4.3. Volet : Programmes de formation.....	27
4.3.1. Étapes de l'offre de service des programmes de formation.....	28
4.3.1.1. Promotion des programmes de formation auprès de la clientèle visée.....	28
4.3.1.2. Promotion des programmes de formation auprès des AP, ASC et des intervenants communautaires.....	29
4.3.1.3. Inscription aux programmes de formation.....	29
4.3.1.4. Constitution des groupes de participants aux programmes de formations.....	30
4.3.1.5. Déroulement des programmes de formations.....	30
4.3.1.6. Abandons en cours de programmes de formation.....	33
4.3.1.7. Rencontre de suivi offert aux participants purgeant une peine en communauté.....	33
4.3.1.8. Suivi offert aux AP et aux intervenants communautaires.....	34
4.3.2. Effets des programmes de formation.....	34
4.3.2.1. Effets : quelques constats généraux.....	34
4.3.2.2. Accroissement de la capacité des participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes ..	35
4.3.2.3. Acquisition d'habiletés psychosociales.....	35
4.3.2.4. Développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle.....	35
4.3.2.5. Accroissement de l'autonomie.....	36
4.3.2.6. Optimisation de la réinsertion sociale.....	36
4.3.3. Réponses aux besoins des participants.....	36
4.3.4. Satisfaction, insatisfaction et pistes d'amélioration.....	37
4.3.5. Synthèse des programmes de formation.....	39
4.4. Volet : Service d'accompagnement communautaire.....	40
4.4.1. Étapes de l'offre de service d'accompagnement communautaire.....	40
4.4.1.1. Promotion auprès des participants et la connaissance des AP, ASC et intervenants communautaires sur le service d'accompagnement communautaire.....	40
4.4.1.2. Inscription au service d'accompagnement communautaire.....	41
4.4.1.3. Déroulement du service d'accompagnement communautaire.....	42
4.4.2. Effets du service de l'accompagnement communautaire.....	43
4.4.2.1. Développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle.....	43
4.4.2.2. Accroissement de l'autonomie.....	43
4.4.2.3. Optimisation de la réinsertion sociale.....	44
4.4.3. Réponses aux besoins des participants.....	44
4.4.4. Satisfaction, insatisfaction et pistes d'amélioration.....	44
4.4.5. Synthèse du service d'accompagnement communautaire.....	45
5. CONCLUSION.....	46

Table des figures

Figure 1 : Nombre de participants par lieux de formation.....	19
Figure 2 : Nombre de participants par programmes de formation.....	19
Figure 3 : Nombre de participants par programmes de formation au YMCA.....	20
Figure 4 : Nombre de participants par programmes de formation à l'EDRDP.....	20
Figure 5 : Nombre de participants par programmes de formation à l'EDM.....	20
Figure 6 : Nombre de participants ayant terminé leur programme de formation par lieux de formation.....	20
Figure 7 : Nombre de participants ayant terminé leur programme de formation, par programme de formations.....	21
Figure 8 : Nombre de participants ayant reçu une attestation de présence à l'EDM, par programmes de formation.	21
Figure 9 : Nombre de participants ayant reçu une attestation de présence à l'EDRDP, par programmes de formation.	21
Figure 10 : Taux de réussite des participants par programmes de formation au YMCA	21
Figure 11 : Nombre de demandes pour le service d'accompagnement communautaire.....	22

FAITS SAILLANTS

Les points forts et les facteurs facilitants du programme Espadrille

- Les services offerts par le programme Service de réinsertion sociale Espadrille (« Espadrille ») à l'Établissement de détention de Montréal (EDM), à l'Établissement de détention de Rivière-des-Prairies (EDRDP) ainsi qu'à l'organisme les YMCA du Québec (YMCA) du centre-ville de Montréal, soit les programmes de formation et le service d'accompagnement communautaire¹, répondent aux besoins des participants.
- Le programme Espadrille atteint ses objectifs, en ce qui a trait tant à l'accroissement de la capacité des participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes qu'à l'acquisition d'habiletés psychosociales, au développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle ainsi qu'à l'accroissement de l'autonomie et à l'optimisation de la réinsertion sociale.
- La principale valeur ajoutée du programme Espadrille vient de son caractère unique. C'est le seul programme dans le réseau correctionnel de Montréal (RCM) qui offre des programmes de formation en détention par le biais d'un organisme communautaire. C'est également le seul dans le RCM à offrir un service d'accompagnement communautaire qui permet la récupération de cartes d'identité et de documents officiels en détention. Finalement, c'est aussi l'un des rares programmes à offrir des services autant en détention qu'en communauté.
- La quasi-totalité des participants, des agents de probation, des agents des services correctionnels, des intervenants communautaires et des membres du personnel attirés au programme Espadrille du YMCA se dit, dans l'ensemble, satisfaite du programme Espadrille.
- L'offre de services des programmes de formation et d'accompagnement communautaire et les mécanismes sont, en grande partie, adéquats.
- Le savoir-être et le savoir-faire du personnel intervenant du YMCA sont des facteurs facilitant la prestation de services.
- La durée du nouveau contrat (3 ans), les nouvelles procédures de reddition de comptes et l'excellente collaboration entre les différentes instances concernées par le programme sont perçues par les personnes responsables du programme Espadrille du YMCA comme des facteurs facilitant la mise en œuvre des mécanismes de gestion.

Les facteurs limitants et les pistes d'amélioration

- **Pour l'accompagnement communautaire et les programmes de formation**
 - La promotion du service d'accompagnement communautaire et des programmes de formation est insuffisante pour joindre la plupart de la clientèle, des agents de probation (AP) et des agents des services correctionnels (ASC). Une meilleure promotion est donc souhaitée.
 - La réduction de la somme allouée au programme Espadrille à la suite de l'adoption d'une nouvelle grille de financement demandée par les services correctionnels constitue un élément contraignant pour la continuité des services offerts selon les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA. Elles aspirent à ce que cette grille soit ajustée pour prendre en compte l'ensemble des tâches et des coûts inhérents au programme Espadrille.

¹ Mentionnons que le service d'accompagnement communautaire est exclusivement offert à l'EDM et au YMCA. Il faut prendre note que d'autres services sont offerts par le programme Espadrille, mais qu'ils ne sont pas traités dans la présente évaluation.

- Les ressources matérielles en détention (ex. : locaux, ordinateurs) sont insuffisantes pour l'accomplissement du travail des personnes qui s'occupent du programme Espadrille. Les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA souhaitent donc pouvoir disposer des ressources nécessaires au bon fonctionnement du programme, notamment en ce qui concerne la disponibilité des locaux suffisamment grands pour accueillir des groupes de 12 participants.
- Mentionnons que certains facteurs limitants paraissent insolubles aux yeux des personnes rencontrées. Ces facteurs portent sur les aléas de la détention (ex. : fermeture de secteur) qui peuvent empêcher les participants de bénéficier des services offerts ; le manque occasionnel de personnel en poste en détention, qui entraîne parfois l'annulation des services et la difficulté, pour les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA, à recruter du personnel en nombre suffisant pour offrir une prestation de services qui répond aux hauts standards de qualité du YMCA.
- **Pour les programmes de formation**
 - Bien que les suivis sur la participation, l'implication et le cheminement des participants assurés par les formatrices auprès des AP et des intervenants communautaires à la fin d'un programme de formation s'avèrent très utiles, les AP et les intervenants communautaires déplorent que ces suivis ne soient pas réalisés de façon systématique en communauté et qu'ils soient absents de l'offre de services en détention. Ils souhaitent que ces suivis soient offerts de manière systématique, tant en communauté qu'en détention.
 - La toxicomanie s'avérant un problème récurrent chez la clientèle visée par le programme Espadrille, les personnes interrogées proposent plus de sessions de cours du programme de formation traitant de ce sujet à l'EDRDP de même que l'ajout d'un programme de formation sur cette problématique au YMCA et à l'EDM.
 - La durée de certains programmes de formation est jugée trop courte pour permettre l'acquisition de notions chez des participants détenus et pourrait être résolue par l'ajout de séances de cours.
 - Les rencontres individuelles entre les formatrices et les participants en détention ne sont pas prévues dans le contrat de service en dépit de leurs bienfaits pour les participants. Les personnes rencontrées suggèrent d'ajouter des rencontres individuelles, notamment des rencontres de suivi, auprès de ces participants.

MISE EN CONTEXTE

La réinsertion sociale des personnes purgeant une peine d’incarcération ou une peine dans la communauté est au cœur du mandat du Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) du ministère de la Sécurité publique (MSP). Cette mission se concrétise entre autres par le biais d’ententes de services avec des ressources de la communauté qui offrent des programmes et des services à cette clientèle en vue de leur réinsertion sociale.

C’est notamment le cas de l’organisme les YMCA du Québec (YMCA), dont le programme « Service de réinsertion sociale Espadrille » (Espadrille) est financé par le MSP depuis 2001. Ce programme offre des services aux hommes adultes purgeant une peine d’incarcération à l’EDM ou à l’EDRDP ou encore une peine dans la communauté, et a pour objectif de favoriser leur réinsertion sociale.

La Direction générale du Réseau correctionnel de Montréal (DG-RCM) a mandaté l’équipe de l’évaluation de programmes de la Direction de la performance et de l’amélioration continue (DPAC)² pour réaliser une évaluation du programme Espadrille. Cette évaluation porte sur une année du programme, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Le présent document comprend cinq chapitres : la description du programme, les enjeux poursuivis par l’évaluation ainsi que la méthodologie utilisée, le portrait de la clientèle, la présentation des résultats et finalement, les principales conclusions.

² Prendre note que l’équipe d’évaluation de programme est désormais sous la Direction générale adjointe de l’audit interne, des enquêtes et de l’inspection.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME ESPADRILLE

1.1. Raison d'être du programme

Au printemps 2001, le Réseau correctionnel de Montréal (RCM) a souhaité pallier le manque de services offerts en réinsertion sociale aux personnes purgeant une peine d'incarcération ou une peine dans la communauté. Pour ce faire, des rencontres entre différents acteurs du RCM ont eu lieu pour identifier les besoins non comblés³ auprès de cette clientèle ainsi que la façon d'y répondre. Parmi les acteurs présents à ces rencontres, mentionnons les dirigeants et des agents de probation de l'Établissement de détention de Montréal (EDM), ceux de l'Établissement de Rivière-des-Prairies (EDRDP) ainsi que des représentants d'organismes communautaires spécialisés en réinsertion sociale. C'est à la suite de ces rencontres que le YMCA a développé le programme Espadrille.

Financé par le MSP depuis août 2001, Espadrille poursuit non seulement le mandat du SMSC, mais répond également à l'obligation prévue par l'article 22 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (LSCQ), qui vise à « favoriser l'accès des personnes contrevenantes⁴ à des programmes et des services spécialisés offerts par des ressources de la communauté en vue de leur réinsertion sociale et dans la perspective de soutenir leur réhabilitation »⁵.

1.2. Cibles d'intervention du programme

Dans le cadre du programme, la diminution des risques de récidive auprès des hommes qui purgent une peine d'incarcération ou une peine dans la communauté constitue la cible sur laquelle il est souhaité d'agir.

1.3. Objectifs du programme

L'objectif du programme est de favoriser la réinsertion sociale des hommes purgeant une peine d'incarcération ou une peine dans la communauté.

Les moyens mis en place pour atteindre cet objectif visent à :

- encourager les participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes;
- faciliter l'acquisition d'habiletés psychosociales (résolution de problèmes, maîtrise de soi, connaissance de soi, raisonnement critique, habileté à prioriser les besoins);
- favoriser l'atteinte de l'autonomie (conscientisation et responsabilisation, connaissance des ressources communautaires de son milieu, intégration sociale et communautaire, respect des normes sociales, etc.);
- développer une meilleure stabilité personnelle (gestion des émotions, relation familiale, estime de soi, fréquentations antisociales) et professionnelle (formation, socialisation, emploi, ressources).

1.4. Clientèle visée

Le programme Espadrille s'adresse aux hommes adultes qui purgent une peine d'incarcération à l'EDM, ou à l'EDRDP⁶, ou une peine dans la communauté sous la responsabilité d'une des directions des services professionnels correctionnels (DSPC)⁷ du RCM.

³ Les besoins non comblés font référence, entre autres, au manque de services gratuits pour soutenir les individus ayant des problèmes de dépendance, de fréquentations criminelles, de valeurs antisociales, de gestion des émotions, etc.

⁴ Les personnes contrevenantes font ici référence à celles purgeant une peine d'incarcération ou une peine dans la communauté.

⁵ LSCQ, section 3, article 22, 2007.

⁶ À l'EDRDP, lorsqu'il y a des places disponibles dans les programmes de formation, celles-ci peuvent être comblées par des hommes prévenus.

⁷ Les DSPC du RCM sont les suivantes : la DSPC de Montréal Sud-Ouest, la DSPC de Montréal Nord-Est et la DSPC Clientèle féminine et activités spécialisées. Mentionnons que même si cette dernière s'adresse principalement à une clientèle féminine, elle assure également l'évaluation, l'encadrement, et l'accompagnement de la clientèle masculine, notamment au sein des ressources spécialisées en santé mentale.

1.5. Nature de l'intervention

Les services offerts dans le cadre du programme Espadrille sont regroupés dans trois volets, soit :

- psychosocial (programmes de formation);
- accompagnement communautaire;
- surveillance communautaire.

Dans le cadre de cette évaluation, le volet surveillance communautaire n'est pas évalué étant donné qu'il s'agit d'une gestion de sentences régie par un accord de partenariat. Les ateliers offerts dans le volet psychosocial (programme de formation) sont également exclus de l'évaluation en raison de leur petit nombre offert dans les dernières années.

1.5.1. Volet psychosocial (programmes de formation)

1.5.1.1. Description des programmes de formation

Le volet psychosocial offre sept programmes de formation sur des thèmes tels que les relations interpersonnelles, la dépendance, la violence conjugale et l'allégeance aux gangs de rue. Ces thèmes sont tous en lien avec les besoins criminogènes de la clientèle. Il s'agit de « besoins qui, lorsqu'ils sont modifiés, entraînent des changements sur le plan de la récidive »⁸. Certains programmes de formation sont offerts uniquement à l'EDM ou à l'EDRDP⁹.

La fréquence et la durée de la formation varient en fonction du programme de formation et de l'endroit où celle-ci est donnée. Pour les programmes de formation offerts au YMCA et destinés aux hommes purgeant une peine dans la communauté, les sessions de groupe, d'une durée de trois heures, sont généralement offertes une fois par semaine pendant neuf semaines. La durée totale de ces programmes varie de 10 à 12 semaines, selon le nombre de rencontres individuelles incluses dans chacune des formations. Dans les établissements de détention, les sessions de groupe, d'une durée de deux heures, sont généralement dispensées deux fois par jour (une, l'avant-midi et une, l'après-midi), d'une à trois fois par semaine pour une période de deux à cinq semaines, dépendamment du programme de formation. Il n'y a pas de rencontre individuelle incluse durant les programmes de formation offerts aux hommes purgeant une peine d'incarcération en raison du manque de ressources dans les établissements de détention (ex. : locaux, personnel)¹⁰.

Les programmes de formation sont offerts par une formatrice du YMCA et, dans certains cas, par deux formatrices lorsque la nature du programme de formation le requiert (ex. : programme de formation « Groupe favorisant l'autonomie et la mobilisation par l'expérience » (GAME). Certains programmes de formation sont disponibles en anglais.

La promotion des programmes de formation, l'inscription des participants à ceux-ci, la constitution des groupes de participants de même que le déroulement des programmes de formation varient selon qu'ils sont réalisés en établissement de détention ou à l'organisme YMCA.

1.5.1.2. Programmes de formation offerts aux hommes qui purgent une peine d'incarcération à l'EDM ou à l'EDRDP

Promotion des programmes de formation

À l'EDM, la promotion des programmes de formation se fait par le biais d'annonces publicitaires que la formatrice du YMCA affiche dans les secteurs concernés par les programmes de formation offerts. Chaque

⁸ MSP, *Les services correctionnels du Québec, document d'informations*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014.

⁹ Il est à noter que le programme de formation GAME est exclusivement offert à la clientèle sous protection à l'EDM et à l'EDRDP. Pour plus d'informations sur les programmes de formation offerts selon les lieux d'intervention, consulter l'annexe.

¹⁰ Le manque de ressources (ex. : locaux, personnel) dans les ED rend très difficiles les rencontres individuelles entre la formatrice et les personnes incarcérées. C'est pourquoi, à l'exception de courtes rencontres prévues avant la première séance de formation du programme Entre-Nous à l'EDM, les responsables de l'EDRDP, de l'EDM et du YMCA ont convenu de ne pas inclure de rencontre individuelle dans les formations offertes à la clientèle incarcérée.

mercredi, il y a aussi l'agente communautaire du YMCA qui vient faire une présentation des programmes de formation au centre de formation de l'EDM.

À l'EDRDP, on procède de la même façon qu'à l'EDM pour faire la promotion des programmes de formation. Toutefois, contrairement à l'EDM, ce ne sont pas les personnes du YMCA qui s'en charge, mais le personnel du « service des activités » de l'établissement de détention. Ce service a été développé pour assurer la promotion des programmes d'aide à leur clientèle et gérer leurs inscriptions, leurs admissibilités, etc. Ainsi, c'est ce personnel qui affiche les publicités des programmes de formation prévus dans les secteurs concernés et qui présente en personne les programmes de formation au gymnase, au centre de formation et au sein des secteurs concernés.

Les hommes purgeant une peine d'incarcération à l'EDM et à l'EDRDP peuvent aussi être informés des programmes de formation offerts par un intervenant attiré¹¹ ou inscrit à leur dossier¹².

Inscription et admissibilité aux programmes de formation

La majorité des hommes s'inscrivent aux programmes de formation en remplissant un feuillet d'inscription¹³, ou encore en indiquant leur intérêt par courrier interne.

Quelques hommes peuvent être aussi référés et inscrits par un intervenant attiré ou inscrit à leur dossier. Dans ces derniers cas, l'intervenant contacte le YMCA ou le secteur des activités pour les inscrire, selon le lieu d'incarcération de la personne référée.

Ensuite, la formatrice du YMCA à l'EDM et le personnel du secteur des activités de l'EDRDP rassemblent les demandes d'inscription des hommes intéressés et s'assurent de leur admissibilité.

La formatrice à l'EDM et le personnel du secteur des activités à l'EDRDP s'assurent ensuite que les informations fournies dans les formulaires d'inscription sont à jour. Pour ce faire, ils comparent les informations obtenues à celles provenant du service informatisé des services correctionnels.

Constitution des groupes de participants aux programmes de formation

La formatrice du YMCA à l'EDM et le personnel du secteur des activités à l'EDRDP s'occupent de constituer les groupes de participants aux programmes de formation. Un minimum de trois participants est requis pour qu'un programme de formation soit donné. Le nombre de participants maximal par groupe est de 12.

À l'EDM, lorsqu'il y a, pour un programme de formation, plus de 12 hommes intéressés à y participer, on priorisera, pour la constitution de groupes, les personnes référées par un intervenant. À l'EDRDP, cette priorisation n'est pas nécessaire en raison du petit nombre d'hommes purgeant une peine d'incarcération.

Les hommes qui ne peuvent pas être intégrés à un groupe de formation sont placés sur une liste d'attente à l'EDM ou à l'EDRDP. À l'EDM, si un participant se désiste avant le début de la formation ou pendant la formation (avant le troisième cours) une personne sur la liste d'attente pourra intégrer le groupe. Si cette même situation se produit à l'EDRDP, une personne sur la liste d'attente pourra intégrer la formation en tout temps. En effet, les responsables de l'EDRDP et du programme Espadrille au YMCA ont convenu que de nouveaux participants pourraient être intégrés en tout temps, pour s'ajuster aux nombreux transferts des hommes qui y sont incarcérés.

Une fois les groupes de participants constitués, le personnel des secteurs des établissements de détention est informé des modalités de participation (nom des participants, date du début du programme de formation)

¹¹ Les hommes purgeant une peine en détention sont attirés à un agent de probation (AP) ou à un agent des services correctionnels (ASC) pour suivre les conditions légales découlant de leurs mesures correctionnelles et sentencielles.

¹² Les intervenants inscrits ou attirés sont, au préalable, informés des programmes de formation de diverses manières. Les AP et les ASC prennent connaissance de ceux-ci par le personnel du secteur des activités à l'EDRDP ou par le conseiller en milieu carcéral (CMC) à l'EDM. Ces derniers ont relayé les informations sur les programmes de formation transmises par le YMCA aux AP. Dans le cas des autres intervenants, ils reçoivent directement ces informations du YMCA par courriel. Ces autres intervenants peuvent aussi, à l'occasion, avoir reçu ces informations lors d'une présentation en personne ou en vidéoconférence effectuée par un des membres du personnel du YMCA.

¹³ Le feuillet d'inscription n'est pas le même à l'EDM qu'à l'EDRDP. En effet, le YMCA a conçu son propre feuillet d'inscription pour les programmes de formations offerts à l'EDM, tandis que le personnel des activités de l'EDRDP utilise le formulaire d'inscription de son établissement.

des personnes sous leur responsabilité¹⁴. Mentionnons qu'à l'EDM, la formatrice remet aux participants une convocation qui les informe de la date et de l'heure du début du programme de formation, des thèmes qui y seront abordés et des règlements à respecter¹⁵.

Déroulement des programmes de formation

Le déroulement des programmes de formation auprès des hommes purgeant d'incarcération comprend les étapes suivantes :

- Lors du premier cours, la formatrice donne aux participants des informations sur le contenu du programme de formation, son déroulement et ses règlements. Par exemple, en ce qui a trait à l'absentéisme, elle va leur mentionner que seules trois absences aux cours sont permises à l'EDM et à l'EDRDP¹⁶.
- Dans les premiers cours, la formatrice évalue les besoins des participants et les invite à identifier les objectifs qu'ils souhaitent atteindre par le biais de cette formation. Elle leur demande également de remplir un questionnaire visant à déterminer leurs difficultés en lien avec les thèmes abordés dans la formation¹⁷.
- Tout au long du programme de formation, la formatrice note la présence des participants, leurs progressions et leurs difficultés. Au besoin, elle peut les diriger vers des ressources d'aide.
- À la dernière séance du programme de formation, la formatrice invite les participants à remplir de nouveau le questionnaire sur leurs difficultés en lien avec les thèmes abordés durant la formation afin d'évaluer leur progression. Elle leur demande également de remplir un questionnaire sur leur satisfaction concernant les services reçus. Enfin, elle leur remet une attestation de participation¹⁸.

1.5.1.3. Programmes de formation offerts aux hommes qui purgent une peine dans la communauté

Promotion des programmes de formation

Les hommes purgeant une peine dans la communauté sont généralement informés des programmes de formation par les intervenants attitrés¹⁹ ou inscrits à leur dossier, qui les réfèrent aux programmes de formation. Le plus souvent, il s'agit d'un agent de probation (AP)²⁰ ou d'un intervenant communautaire, mais cela peut aussi être un intervenant d'un centre local de services communautaires (CLSC), du Département de protection de la jeunesse (DPJ), de l'aide juridique, etc.²¹. Dans quelques cas, la clientèle peut prendre aussi connaissance des programmes de formation par le biais des informations contenues dans le site Web du YMCA.

Inscription et admissibilité aux programmes de formation

Les hommes purgeant une peine dans la communauté sont tenus de contacter la secrétaire administrative du YMCA pour s'inscrire aux formations. Cette dernière s'assure tout d'abord qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, c'est-à-dire qu'ils correspondent à la clientèle visée par le programme Espadrille et n'ont pas

¹⁴ Dans le cas du programme de formation « Entre-Nous », les futurs participants sont invités à une courte rencontre avant le commencement dudit programme. Cette rencontre a pour but de s'assurer que les futurs participants ont la motivation et la conscientisation nécessaires pour suivre ce cours.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Toutefois, l'application des règlements est laissée à la discrétion de la formatrice à l'EDM ou au personnel membre du secteur des activités à l'EDRDP.

¹⁷ Prendre note que le programme de formation « Vivre sans violence » ne prévoit pas ce type de questionnaire.

¹⁸ L'attestation de participation est un document qui indique les présences du participant à son programme de formation.

¹⁹ L'intervenant attitré à une personne purgeant une peine en communauté peut être un agent de probation (AP), un agent des services correctionnels (ASC) ou un intervenant communautaire.

²⁰ Mentionnons que le rapport annuel de l'année financière 2022-2023 relève que près du 60 % des références pour les programmes de formation et le service d'accompagnement communautaire proviennent d'avocats de la défense. Dans une moindre mesure, les références peuvent aussi provenir d'intervenants communautaires (27,2 %), d'un AP (11,1 %) ou de la DPJ (1,1 %).

²¹ Ces intervenants ont été préalablement informés du contenu des programmes de formation et de leur horaire par un courriel du YMCA. Ils peuvent aussi, à l'occasion, avoir reçu ces informations lors d'une présentation de service en personne ou en vidéoconférence par un membre du personnel du YMCA.

d'antécédents judiciaires à caractère sexuel commis sur une personne mineure²². Elle recueille également certaines informations telles que leurs coordonnées et la nature de leur délit, qu'elle consigne sur leur fiche d'inscription. Elle leur transmet aussi des informations, notamment sur le contenu du programme convoité, son déroulement et les règles à suivre. Enfin, elle inscrit leur nom sur la liste d'attente de la formation à laquelle ils souhaitent participer et leur envoie un courriel afin de confirmer leurs inscriptions sur ladite liste.

Constitution des groupes de participants aux programmes de formation

La secrétaire administrative se charge de constituer les groupes de participants pour les programmes de formation. Les nombres minimal et maximal de participants requis par groupe sont les mêmes que ceux mentionnés dans le cas des hommes purgeant une peine d'incarcération.

Lorsqu'un groupe de participants pour un programme de formation est constitué, la secrétaire administrative contacte les participants pour les informer du moment où ils pourront entamer leur participation au programme de formation auquel ils s'étaient inscrits et les coordonnées où aura lieu la formation.²³ Si un participant se désiste avant le début du programme de formation, une personne sur la liste d'attente pourra l'intégrer. Si un participant se désiste pendant les programmes de formation, un participant sur la liste d'attente peut y être intégré sous certaines conditions²⁴.

Déroulement des programmes de formation

Le déroulement des programmes de formation auprès des hommes purgeant une peine dans la communauté comprend les étapes suivantes :

- Lors du premier cours, la formatrice donne aux participants des informations sur le contenu du programme de formation, son déroulement et ses règlements, tout comme elle le fait auprès des personnes purgeant une peine d'incarcération. Entre autres, elle les informe également qu'une seule absence aux séances de cours est permise selon les règlements²⁵. Elle leur demande aussi de signer un contrat sur les règles de bonne conduite (ex. : sobriété, ponctualité) pour poursuivre la formation. Elle les invite, s'ils le désirent, à remplir un formulaire de consentement à la divulgation d'informations personnelles.
- L'évaluation des besoins des participants et l'identification des objectifs à atteindre par le biais de la formation s'effectuent parfois différemment que celles auprès des hommes incarcérés. En effet, dans le cadre du programme de formation « Groupe action prévention » (GAP), ces activités sont réalisées lors d'une rencontre individuelle entre la formatrice et le participant avant la première séance de formation en groupe²⁶. Dans le cas du programme de formation « EntouRage », ces activités sont menées lors d'une rencontre individuelle entre la formatrice et le participant à la troisième semaine de formation. Enfin, dans le cas du dernier programme de formation offert à cette clientèle, « Vivre sans violence », ces activités sont réalisées dans les premières séances de formation en groupe, comme c'est le cas auprès des hommes purgeant une peine d'incarcération. Pour le questionnaire visant à déterminer leurs difficultés en lien avec les thèmes abordés dans la formation, il est rempli dans les premiers cours, comme auprès des personnes incarcérées.
- À la mi-session, la formatrice rencontre individuellement les participants du programme « EntouRage » et « GAP » afin d'apprécier les apprentissages réalisés. Mentionnons qu'il n'y a pas de rencontre individuelle prévue à la mi-session pour le programme de formation « Vivre sans violence ».

²² Les personnes ayant des antécédents judiciaires d'actes à caractère sexuel commis sur une personne mineure sont exclues des programmes de formation offerts dans les locaux du YMCA en raison de la présence d'un service de garderie à proximité.

²³ Dans le cas du programme de formation « Groupe action prévention (GAP) », la secrétaire appelle aussi les futurs participants afin de leur offrir des rendez-vous individuels avec la formatrice avant le commencement dudit programme. Cette rencontre a non seulement pour but de s'assurer que les futurs participants ont la motivation et la conscientisation nécessaires pour suivre ce cours, mais vise également à identifier les facteurs ayant mené au délit des participants, leurs besoins non comblés et à établir leurs objectifs.

²⁴ Un participant sur la liste d'attente peut intégrer la formation *Vivre sans violence* à chaque début de module puisque ces derniers sont interchangeables. Dans le cas des autres formations, un participant sur la liste d'attente peut être exceptionnellement intégré lors des deux premières séances à la demande d'un AP ou d'un intervenant communautaire.

²⁵ Des exceptions peuvent s'appliquer. L'application des règlements est laissée à la discrétion de la formatrice.

²⁶ Lors de cette rencontre, le questionnaire visant à déterminer leurs difficultés en lien avec les thèmes abordés dans la formation est aussi rempli.

- Tout au long du programme de formation, la formatrice note la présence des participants, leur progression et leurs difficultés, tout comme elle le fait auprès des personnes purgeant une peine d’incarcération. Elle peut partager ces informations aux intervenants inscrits ou attitrés aux dossiers des participants s’ils y ont consenti. Au besoin, elle peut les diriger vers des ressources d’aide et prévoir des rencontres de mise au point auprès des participants.
- Dans les 30 jours suivant la fin du programme de formation, la formatrice rencontre individuellement les participants. Cette rencontre vise à évaluer les apprentissages réalisés durant le programme, l’atteinte de leurs objectifs personnels et leur capacité à faire des liens entre leurs délits et les notions abordées pendant la formation²⁷. Si les participants maîtrisent ces trois derniers critères²⁸, la formatrice leur remet un certificat de réussite. En cas d’échec, elle leur remet une attestation de participation²⁹, au même titre que les participants purgeant une peine d’incarcération. Enfin, elle profite de cette rencontre pour leur demander de remplir à nouveau le questionnaire sur leurs difficultés en lien avec les thèmes abordés ainsi qu’un questionnaire sur leur satisfaction concernant les services reçus. Cette rencontre est d’une durée de 30 minutes à 1 h 30 selon les programmes de formation.
- Dans les semaines suivant cette rencontre, la formatrice effectue un suivi téléphonique auprès des intervenants attitrés (ex. : AP, intervenant communautaire) aux participants ayant consenti à la divulgation d’information. Au cours de ce suivi, elle les informe de la participation, de l’implication et du cheminement des participants.

1.5.2. Volet du service d’accompagnement communautaire

1.5.2.1. Description du service d’accompagnement communautaire

Le service d’accompagnement communautaire est destiné exclusivement aux hommes purgeant une peine d’incarcération à l’EDM et à ceux purgeant une peine dans la communauté. Il vise à favoriser l’atteinte de leur autonomie et le développement de leur stabilité personnelle (ex. : avoir accès à un logement ou à un praticien de la santé) et professionnelle (ex. : entamer une formation, trouver un emploi). Pour y parvenir, l’agente communautaire du YMCA, qui est la personne attitrée aux interventions de ce volet, offre principalement trois types de services. Le premier permet de soutenir les hommes incarcérés pour qu’ils récupèrent leurs pièces d’identité (ex. : carte d’assurance maladie) ou d’autres documents officiels (ex. : certificat de naissance)³⁰. Le deuxième offre des renseignements sur les ressources d’aide disponibles aux YMCA (ex. : service d’aide à l’employabilité), au sein d’autres organismes communautaires et dans la communauté (ex. : banque alimentaire) selon leurs besoins. Le troisième offre un soutien d’aide pour l’impôt (récupération des feuillets d’impôt et clinique d’impôt³¹). Durant l’offre de ces trois services, l’agente communautaire peut également proposer de l’accompagnement et de l’écoute dans leur démarche, ainsi que d’autres avantages, tels que l’accès à la salle d’entraînement du YMCA.

Les moyens de promouvoir le service d’accompagnement communautaire, d’inscrire les participants de même que le déroulement de ce service varient notamment selon le type de peine de la clientèle. C’est pourquoi ces thèmes seront abordés dans un premier temps auprès des hommes purgeant une peine d’incarcération, et dans un second temps auprès des hommes purgeant une peine dans la communauté.

²⁷ Le manque de ressources (ex. : locaux, personnel en poste) dans les ED rend très difficiles les rencontres individuelles entre la formatrice et les personnes incarcérées. C’est pourquoi les responsables de l’EDRDP, de l’EDM et du programme Espadrille au YMCA ont convenu que les personnes incarcérées n’ont pas accès à des rencontres d’évaluation, contrairement aux personnes purgeant une peine dans la communauté.

²⁸ Le participant peut atteindre partiellement ses objectifs et obtenir un certificat de réussite.

²⁹ L’attestation de participation est un document qui indique les présences du participant à son programme de formation.

³⁰ Des procédures spéciales sont prévues pour qu’une personne détenue récupère ses pièces d’identité ou d’autres documents officiels. Si une personne purgeant une peine dans la communauté a besoin d’un soutien afin de récupérer ses pièces d’identité ou autres documents officiels, l’accompagnatrice communautaire la dirigera vers les organismes gouvernementaux responsables (ex. : Régie de l’assurance maladie du Québec).

³¹ Notons que la clinique d’impôt est située dans les locaux du YMCA. Ce service est offert exclusivement aux hommes purgeant une peine dans la communauté.

1.5.2.2. Service d'accompagnement communautaire offert aux hommes purgeant une peine d'incarcération à l'EDM

Promotion du service d'accompagnement communautaire

L'agente communautaire du YMCA assure la promotion du service d'accompagnement communautaire par le biais d'annonces publicitaires. Cette clientèle peut également être informée de ce service par leurs intervenants attirés ou inscrits à leur dossier.

Inscription et admissibilité au service d'accompagnement communautaire

Pour s'inscrire, la majorité des hommes procède soit en remplissant le formulaire d'inscription sur lequel ils vont identifier, en les cochant, les principaux services désirés (ex. : aide à l'employabilité), ou en rédigeant la nature du service demandé par courrier interne. Certains d'entre eux peuvent aussi être référés par un intervenant attiré à leur dossier (ex. : un agent de probation), qui transmettra par courriel leur demande de service à l'agente communautaire du YMCA.

Ensuite, l'agente communautaire rassemble les demandes d'inscription, vérifie leur admissibilité³², et s'assure que les informations obtenues par les formulaires d'inscription sont à jour³³. Au besoin, elle priorise les demandes des individus qui, selon leur date de sortie, seront prochainement amenés à quitter le centre de détention. Enfin, elle contacte le secteur des futurs participants afin de les convoquer pour une première rencontre.

Déroulement du service d'accompagnement communautaire

La première rencontre entre l'agente communautaire du YMCA et le participant de l'EDM vise en premier lieu à valider l'adéquation des services demandés dans le formulaire d'inscription ou avec les besoins exprimés des participants par courrier interne. En fonction des besoins exprimés, elle définit les prochaines étapes pour répondre à leur demande de service. Si cette demande concerne la récupération de pièces d'identité ou d'autres documents officiels, elle lui apporte une assistance pour remplir les formulaires nécessaires. Si la demande de service concerne plutôt un besoin d'information sur les ressources d'aide, l'agente communautaire fournit alors les renseignements nécessaires, et peut même fixer un rendez-vous avec un intervenant d'un autre service du YMCA. Enfin, si la demande de service concerne un soutien d'aide pour l'impôt, elle peut demander les feuillets d'impôt manquants³⁴.

Au besoin, d'autres rencontres individuelles peuvent avoir lieu³⁵. Le nombre de rencontres dépend de ce qui est nécessaire pour répondre aux services demandés.

Une fois le service d'accompagnement communautaire terminé, l'agente invite le participant à remplir un sondage sur sa satisfaction des services reçus.

1.5.2.3. Service d'accompagnement communautaire auprès des hommes purgeant une peine dans la communauté

Promotion du service d'accompagnement communautaire

Les hommes purgeant une peine en communauté sont généralement informés du service d'accompagnement communautaire par un intervenant attiré ou inscrit à leur dossier. Dans quelques cas, ils peuvent aussi prendre connaissance de ce service par le biais des informations contenues dans le site Web du YMCA.

Inscription et admissibilité au service d'accompagnement communautaire

Les hommes purgeant une peine dans la communauté sont tenus de contacter l'agente communautaire pour s'inscrire au service d'accompagnement communautaire. Lors de ce contact, l'agente communautaire

³² Les hommes intéressés doivent purger une peine à l'EDM pour être admissibles au service d'accompagnement communautaire.

³³ Pour ce faire, l'agente communautaire compare les informations obtenues avec celles provenant du service informatisé des services correctionnels.

³⁴ Notons que la clinique d'impôt est située dans les locaux du YMCA. Ce service est offert exclusivement aux hommes purgeant une peine dans la communauté.

³⁵ Si la personne détenue est amenée à quitter le centre de détention de l'EDM, les futures rencontres auront lieu dans les locaux du YMCA.

s'assure qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, c'est-à-dire qu'ils correspondent à la clientèle visée par le programme Espadrille et n'ont pas d'antécédents judiciaires à caractère sexuel commis sur une personne mineure³⁶. Ensuite, elle s'informe de leur besoin et note leur nom et leurs coordonnées. Si la personne s'est présentée au YMCA, elle pourra être immédiatement rencontrée selon la nature de son besoin. Sinon, l'agente communautaire lui fixe un rendez-vous pour une première rencontre.

Déroulement du service d'accompagnement communautaire

Lors de la première rencontre avec l'agente communautaire du YMCA, celle-ci définit les prochaines étapes à réaliser pour répondre à sa demande de service, comme elle le fait auprès de la clientèle purgeant une peine d'incarcération. Si la demande de service concerne un besoin d'information sur les ressources d'aide, elle offrira le même soutien qu'auprès des hommes purgeant une peine d'incarcération à l'EDM.

Si la demande de service concerne plutôt un soutien pour l'impôt, elle pourra demander les feuillets d'impôt manquants et lui offrir les services de la clinique d'impôt. La clinique d'impôt offre un service de production de déclarations de revenus aux personnes admissibles qui ont besoin d'assistance.

Tout comme pour le service d'accompagnement communautaire offert à la clientèle purgeant une peine d'incarcération, le nombre de rencontres dépend de ce qui est nécessaire pour répondre aux services demandés. Une fois le service d'accompagnement communautaire terminé, l'agente invite également le participant à remplir un sondage sur leur satisfaction des services reçus.

³⁶ Les hommes ayant des antécédents judiciaires à caractère sexuel commis sur une personne mineure sont exclus des programmes de formation offerts dans les locaux du YMCA en raison de la présence d'un service de garderie à proximité.

2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION

2.1. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- analyser le fonctionnement du programme pour faire ressortir les facteurs facilitant et limitant l'atteinte des résultats;
- mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme.

2.2. Méthodologie

Différentes méthodes de collecte de données et sources de données ont été utilisées dans le cadre de cette étude.

Revue documentaire

La documentation disponible sur le programme Espadrille et les documents qui s'y rattachent ont été consultés afin de mieux saisir ce programme et son évolution.

Étude de données administratives du programme Espadrille au YMCA

Les données administratives du programme Espadrille au YMCA ont été analysées pour obtenir le nombre :

- de programmes de formation terminés;
- de demandes de services en accompagnement communautaire traitées;
- d'attestations de participation ou de certificats de réussite octroyés, etc.

Groupes de discussion et entrevues auprès d'acteurs clés du programme

L'ensemble des groupes de discussion et des entrevues individuelles ou de petits groupes ont été réalisés entre le 2 mai et le 2 juin 2023.

Groupes de discussion

Au total, sept groupes de discussion ont été réalisés, soit quatre auprès de participants ayant terminé leur programme de formation (trois groupes³⁷) ou leur service d'accompagnement communautaire (un groupe) et trois auprès du personnel ayant suivi des participants.

Plus particulièrement, les groupes de discussion auprès des participants ont réuni des personnes ayant terminé leur programme de formation respectivement à l'EDM, à l'EDRDP et au YMCA ainsi que des personnes ayant terminé leur accompagnement communautaire à l'EDM. Les groupes de discussion auprès du personnel ayant suivi des participants ont réuni pour leur part un premier groupe auprès des AP et des ASC de l'EDM; un second auprès des AP et une agente de relation d'aide en milieu carcéral de l'EDRDP; et un dernier auprès des AP des DSPC du RCM de Montréal et des intervenants communautaires du YMCA.

Ainsi, 40 personnes ont été rencontrées dans le cadre des groupes de discussion, soit 22 participants ayant complété leur programme de formation (16 participants) ou leur service d'accompagnement communautaire (6 participants) et 18 personnes ayant suivi des participants, dont 9 AP, 5 intervenants communautaires du YMCA, 3 ASC et une agente de relation d'aide en milieu carcéral.

L'ensemble des groupes de discussion ont été d'une durée moyenne de 1 h 50. À l'exception d'un groupe de discussion auprès des AP des DSPC et des intervenants communautaires réalisé par le biais de la plateforme Teams³⁸.

³⁷ Les trois groupes de discussion ont réuni des participants ayant terminé leur programme de formation respectivement à l'EDM, à l'EDRDP et au YMCA.

³⁸ Pour des raisons logistiques, le MSP a mandaté la firme de recherche SOM afin d'animer le groupe de discussion auprès des participants ayant terminé leur programme de formation au YMCA. Les autres groupes de discussion ont été réalisés par l'équipe d'évaluation de programme.

Entrevues individuelles ou de petits groupes

Un total de six entrevues ont été réalisées dans le cadre de cette évaluation, dont quatre entrevues individuelles auprès de formatrices du YMCA; une, auprès des personnes responsables du programme Espadrille au YMCA, et la dernière, auprès de l'agente communautaire. La durée des entrevues a été en moyenne de 1 h 20. Toutes les entrevues ont été réalisées par le biais de la plateforme Teams.

2.3. Limites de l'évaluation

L'étude comporte certaines limites. Premièrement, certains acteurs clés du programme n'ont pas pu être interrogés. C'est le cas notamment des participants ayant bénéficié d'un service d'accompagnement communautaire au YMCA. En effet, un nombre insuffisant de personnes ont démontré leur intérêt pour participer à un groupe de discussion. Afin de contrer cette limite, il a été décidé d'inviter ces derniers à participer à des entrevues individuelles. Malheureusement, aucun participant n'a été joint malgré de nombreuses tentatives. Également, la personne responsable du programme au MSP, soit la conseillère aux relations avec les partenaires du DG-RCM, n'a pas été interrogée, pour des motifs hors de notre contrôle. Cette limite a pu être en partie atténuée par de courts échanges avec cette dernière sur quelques aspects spécifiques du programme Espadrille.

Deuxièmement, le groupe de discussion prévu auprès des AP et des ASC a réuni seulement trois participants compte tenu d'un manque de ressources, et, par conséquent, d'indisponibilité.

Troisièmement, certaines données administratives du programme Espadrille au YMCA qui devaient être collectées selon le cadre d'évaluation se sont avérées manquantes. Ainsi, les résultats des questionnaires de satisfaction n'ont pu être joints au présent rapport, car ils n'avaient pas été préalablement compilés. De plus, il n'a pas été possible de connaître le nombre de participants ayant bénéficié d'un service d'accompagnement communautaire d'une part à l'EDM, et d'autre part en communauté, puisque ces données ont été regroupées.

Enfin, même si l'approche qualitative fournit une information détaillée qui permet une compréhension en profondeur des aspects de cette étude, elle n'a pas de valeur statistique, et par conséquent, ne peut être inférée à l'ensemble de la population concernée.

3. PROFILS DE LA CLIENTÈLE

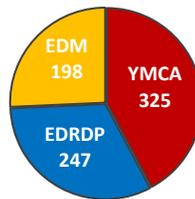
Ce chapitre présente tout d'abord le profil des participants ayant suivi un programme de formation offert par le programme Espadrille durant la période à l'étude, soit l'année financière 2022-2023. Ensuite, il expose le nombre de demandes reçues et traitées par le service d'accompagnement communautaire pour cette même période.

3.1. Programmes de formation

Participants ayant suivi un programme de formation

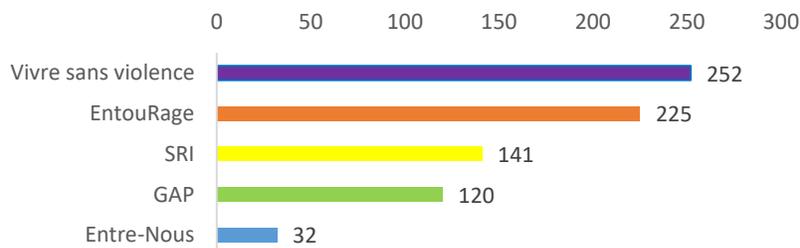
Au total, 770 participants ont pris part minimalement à une séance de cours du programme de formation offert par le programme Espadrille durant l'année financière 2022-2023. Parmi ce, un peu plus de 40 % ont suivi leur programme de formation au YMCA (42 %); près du tiers, à l'EDRDP (32 %); et un peu plus du quart, à l'EDM (26 %).

Figure 1 : Nombre de participants par lieux de formation



Sur ces 770 participants, le tiers a pris part au programme Vivre sans violence. Une proportion semblable a suivi le programme EntouRage (29 %). Dans une moindre mesure, 18 % des participants ont suivi le programme de formation Société et relations interpersonnelles (SRI), 16 %, à celui de la formation GAP, et 4 %, à celui de la formation Entre-Nous³⁹.

Figure 2 : Nombre de participants par programmes de formation

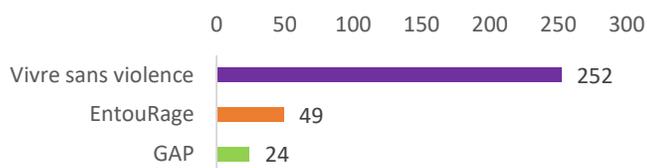


La proportion de participants par programme de formation varie grandement selon le lieu de la formation. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que quelques formations sont exclusivement offertes dans certains endroits.

Cela est notamment le cas pour les programmes de formation au YMCA, où la grande majorité des participants (78 %) ont suivi le programme de formation Vivre sans violence. Dans une moindre importance, 15 % des participants ont suivi le programme de formation EntouRage et 7 %, le programme GAP.

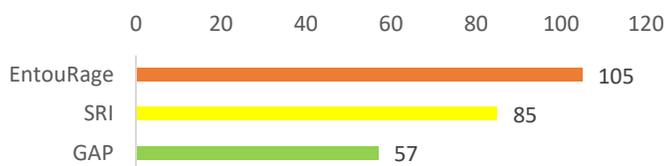
³⁹ Prenons note que ce programme est exclusivement offert à l'EDM.

Figure 3 : Nombre de participants par programmes de formation au YMCA



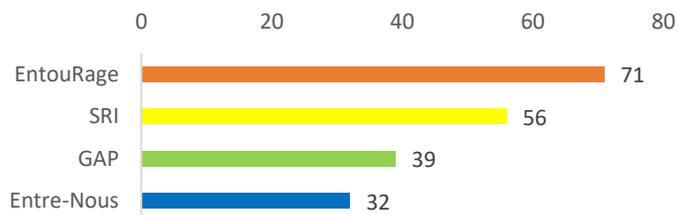
À l'EDRDP, un peu plus de 40 % des participants se sont joints au programme de formation EntouRage (43 %); un peu plus du tiers, au programme SRI (34 %); et près du quart, au programme GAP (23 %). Mentionnons qu'aucun participant n'a pu suivre les programmes de formation suivants à l'EDRDP : GAME, EXIT, Info-toxico et Vivre sans violence. En effet, ces programmes n'ont pas été offerts comme prévu à l'été 2022, car toutes les activités, dont les programmes de formation offerts par le programme Espadrille, ont été annulées en raison d'un manque de personnel affecté à l'EDRDP.

Figure 4 : Nombre de participants par programmes de formation à l'EDRDP



À l'EDM, un peu plus du tiers des participants ont pris part au programme de formation EntouRage (36 %); un peu plus du quart, au programme SRI (28 %); un cinquième d'entre eux, au programme GAP (20 %); et près d'un cinquième des participants, pour le programme Entre-Nous (16 %).

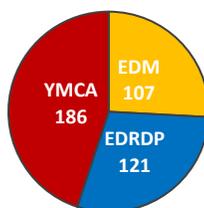
Figure 5 : Nombre de participants par programmes de formation à l'EDM



Participants ayant terminé un programme de formation

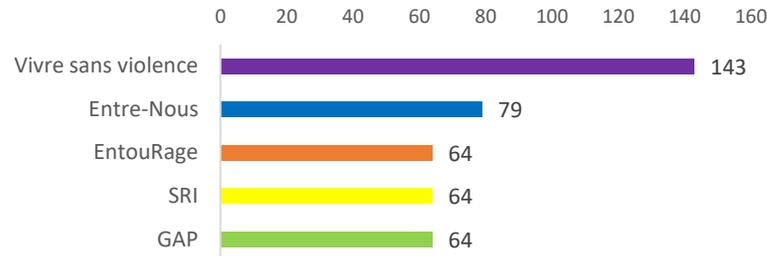
Parmi les 770 participants, un peu plus de la moitié (54 %), soit 414 participants, ont suivi en entier leur programme de formation, tous programmes confondus. Plus précisément, le taux de participants ayant terminé leur programme de formation est de 57 % au YMCA, de 54 % à l'EDM et de 49 % à l'EDRDP.

Figure 6 : Nombre de participants ayant terminé leur programme de formation par lieux de formation



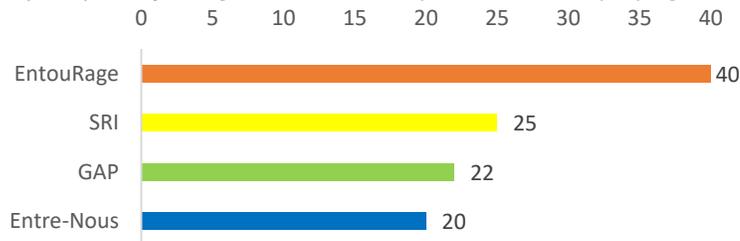
Parmi ces 414 participants, 35 % ont terminé le programme Vivre sans violence, 19 % ont suivi le programme Entre-Nous et 15 % ont terminé chacun des trois programmes suivants : EntouRage, GAP et SRI.

Figure 7 : Nombre de participants ayant terminé leur programme de formation, par programmes de formation



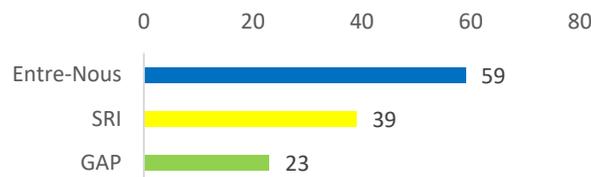
Comme mentionné dans la section sur le déroulement des programmes de formation en détention, les participants ayant terminé un programme de formation reçoivent systématiquement une attestation de présence. Ainsi, pour les participants à l'EDM, 107 ont obtenu une attestation, dont 37 % pour le programme de formation EntouRage; 28 %, pour le programme Entre-Nous; 23 %, pour le programme SRI; et 17 %, pour le programme GAP

Figure 8 : Nombre de participants ayant reçu une attestation de présence à l'EDM, par programmes de formation



Parmi les participants à l'EDRDP, 121 ont reçu une attestation de présence, dont près de la moitié pour le programme EntouRage (49 %); près du tiers, pour le programme SRI (32 %); et près d'un cinquième d'entre eux, pour le programme GAP (21 %) ⁴⁰.

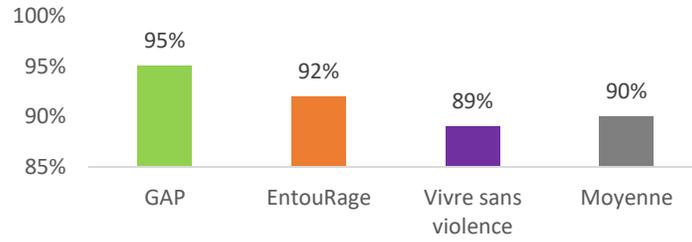
Figure 9 : Nombre de participants ayant reçu une attestation de présence à l'EDRDP, par programmes de formation



En communauté, les participants ayant réussi l'évaluation des notions acquises durant le programme de formation, qui s'est tenue lors d'une rencontre de suivi avec leur formatrice, reçoivent un certificat de réussite. En cas d'échec, ils reçoivent une attestation de participation. Dans le cas présent, sur les 186 participants ayant terminé un programme de formation au YMCA, 90 % ont obtenu un certificat de réussite (168 sur 186), et 10 %, une attestation de participation (18 sur 186). Les résultats par programmes de formation montrent que le taux de réussite atteint 95 % pour le programme GAP (18 sur 19); 92 %, pour le programme EntouRage (22 sur 24); et 89 %, pour le programme Vivre sans violence (128 sur 143).

Figure 10 : Taux de réussite des participants par programmes de formation au YMCA

⁴⁰ Par conséquent, le personnel responsable du programme Espadrille au YMCA et le personnel de la DG-RCM ont convenu d'offrir des programmes de formation additionnels afin de compenser l'annulation de l'offre de ces programmes de formation.



3.2. Service d'accompagnement communautaire

Au total, 351 personnes purgeant une peine de détention à l'EDM ou une peine dans la communauté ont fait une demande de service d'accompagnement communautaire durant l'année financière 2022-2023. Sur ces 351 demandes, 87 % ont été traitées (306 sur 351), ce qui correspond au pourcentage de participants qui ont été rencontrés par la personne responsable du service d'accompagnement communautaire

Figure 11 : Nombre de demandes pour le service d'accompagnement communautaire



4. RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation relativement aux mécanismes de gestion du programme Espadrille, aux ressources qui lui sont accordées, aux programmes de formation et au service d'accompagnement communautaire.

4.1 Mécanismes de gestion du programme Espadrille

Cette section décrit, dans un premier temps, les étapes du processus de gestion du programme Espadrille pour la période évaluée (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023) et, dans un second temps, les changements apportés à ce processus pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026. Dans un dernier temps, elle expose les facteurs facilitants et les facteurs limitant la mise en œuvre de ces mécanismes.

4.1.1. Étapes des mécanismes de gestion du programme pour la période de l'année financière 2022-2023

Demande de financement et calcul du budget alloué

En automne 2021, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA ont produit une demande d'aide financière pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Celle-ci comprenait une description du programme et une ventilation des dépenses prévues. Avant de produire la demande de financement, la somme accordée au programme Espadrille était déjà connue par ce personnel. En effet, dans les années antérieures, elle correspondait au financement consenti l'année précédente, augmenté de son indexation annuelle. Ainsi, la Direction générale aux programmes, au conseil et à l'administration (DG-PCA) du MSP a accordé au programme Espadrille une somme de 470 458,97 \$ pour la période de l'année financière 2022-2023.

Signature du contrat et versement de la première somme accordée

En mai 2022, la DP-PCA du MSP a soumis pour signature le contrat du programme Espadrille au YMCA, détaillant, entre autres, le budget alloué et les prestations de services attendues. À la réception de ce contrat, une résolution par le conseil administration (CA) du YMCA et quelques validations, notamment par la conseillère de la gestion des risques du YMCA, ont été nécessaires pour le signer.

Dans les jours suivant la signature du contrat, une première somme, représentant 50 % du financement, a été versée par la DP-PCA pour la réalisation du programme.

Bilan semestriel, état de compte et autre versement de la somme accordée

En octobre 2022, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA ont présenté un bilan semestriel et un état de compte de l'utilisation du premier versement reçu. Le réseau des services correctionnels n'a pas établi d'attente par rapport aux informations à inclure dans ce bilan.

Les derniers 50 % de la somme allouée ont été versés par la DG-PCA à la suite de la décision de la DG-RCM basée sur l'analyse du bilan et des états de compte.

Bilan annuel et état de compte

Dans les 30 jours suivant la fin du contrat, le personnel responsable du programme Espadrille au YMCA a remis à la DG-RMC un bilan annuel et un état de l'utilisation de la dernière somme versée.

4.1.2. Principaux changements dans les mécanismes de gestion pour la période des années financières 2023-2026

L'un des principaux changements apportés aux mécanismes de gestion du programme Espadrille pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 concerne le mécanisme permettant de calculer le budget alloué. En effet, depuis l'automne 2021, les services correctionnels exigent aux organismes demandeurs dont ils achètent les programmes de remplir une nouvelle grille de financement.

Dans le cas du programme Espadrille, cette grille de financement a permis d'établir une subvention de 1 380 932,94 \$ pour les années financières 2023 à 2026, dont la première somme allouée est de 443 429,08 \$ pour l'année 2023-2024. Cela correspond à une baisse de financement de 27 029,89 \$ par rapport à la somme reçue pour l'année financière précédente (2022-2023).

Pour comprendre comment ce nouveau montant a été établi, il s'avère nécessaire d'expliquer la façon dont est conçue la nouvelle grille de financement et ses principaux paramètres de calcul⁴¹.

Pour remplir l'essentiel de cette grille déterminant les sommes allouées à la masse salariale, les organismes doivent tout d'abord faire l'inventaire de leurs différents « ateliers ou services offerts » dans un tableau Excel. Dans le cas du programme Espadrille, un « service » correspond, à titre d'exemple, au programme de formation GAP offert au YMCA.

Ensuite, pour chaque « activité ou service » inscrit, les organismes doivent sélectionner les « types d'interventions » effectuées, ou autrement dit, les tâches réalisées. Notons que les tâches prédéfinies sont toutes directement en lien avec la prestation de services et sont au nombre de six :

- « Évaluation des candidatures ou cueillette d'information » (ex. : cueillette d'informations et rencontres auprès des futurs participants préalables au programme de formation GAP offert au YMCA);
- « Temps de préparation de l'atelier en début de cohorte » (ex. : préparations avant le début d'une cohorte de formation du programme GAP au YMCA telles que la préparation du contenu, l'impression des cahiers des participants, l'installation du matériel audiovisuel);
- « Tenue de l'atelier ou de la séance [par un animateur] » (ex. : animation d'une séance de cours du programme de formation GAP au YMCA);
- « Préparations avant le début de chaque atelier ou séance » (ex. : préparation avant la tenue de chaque séance de cours du programme GAP au YMCA : correction des devoirs précédents, planification des séances à venir, impression de document, etc.);
- « Rencontre individuelle » (ex. : rencontre de mi-session et celle de fin de session pour le programme de formation GAP offert au YMCA);
- « Rédaction d'un rapport de participation » (ex. : rédaction de notes sur chacun des participants du programme de formation GAP offert au YMCA).

Enfin, pour chacune des tâches inscrites dans ce tableau Excel, l'organisme demandeur doit, entre autres, préciser le nombre de participants, de cohortes de formation, d'heures par séance ou par rencontre, etc.

Pour la majorité de ces tâches, le tableau Excel prévoit un nombre d'heures prédéfinies pour chacune d'entre elles selon le nombre de participants, de séances, de cohortes, etc. À titre d'exemple :

- une heure est accordée par participant pour la rédaction d'un rapport de participation à la fin d'un atelier;
- une heure est accordée par participant pour une rencontre individuelle durant un atelier;
- deux heures sont accordées par participant référé pour l'évaluation des candidatures ou la cueillette d'information.

Une fois ce tableau Excel rempli, les paramètres de calcul qui y sont intégrés comptabilisent le nombre d'heures pour chaque tâche effectuée. Ensuite, ce nombre d'heures est associé à un type d'emploi ainsi qu'à un taux horaire standardisé afin d'établir le montant de la somme qui sera offerte annuellement pour le salaire du personnel.

À ce montant s'ajoute la somme équivalente à 30 % du salaire du personnel pour couvrir les avantages sociaux. Pour couvrir les autres types de frais dits « administratifs », tels que les frais de coordination, de

⁴¹ Mentionnons que pour les besoins de ce rapport et pour alléger celui-ci, seuls les paramètres pertinents de la grille de financement seront décrits.

localisation, d'équipement, de promotion, etc., l'équivalent de 15 % du salaire du personnel est également additionné⁴².

Si le contrat a une durée de plus d'un an, comme c'est le cas pour le présent contrat du programme Espadrille, une indexation annuelle est prévue. Ainsi, si le premier montant accordé au programme Espadrille est de 443 429,08 \$ pour l'année 2023-2024, à la suite de l'indexation annuelle, il sera de 460 102,08 \$ pour l'année 2024-2025 et de 477 401,85 \$ pour l'année 2025-2026.

Malgré ce qui précède, mentionnons ici qu'à la demande d'un organisme et sous certaines conditions, la DG-RCM peut accepter de légères adaptations aux tâches prédéfinies afin de mieux représenter le travail réalisé par les organismes demandeurs. À titre d'exemple, la présence d'un coanimateur et l'ajout de rencontres individuelles peuvent être comptabilisés dans le salaire du personnel.

Le deuxième et dernier changement d'importance concerne les bilans de mi-étapes et les bilans annuels. En effet, les services correctionnels du MSP exigent désormais certaines données telles que les besoins criminogènes ciblés, le type de clientèle et le nombre de participants de la part des organismes pour lesquels il achète les programmes.

4.1.3. Adéquation des mécanismes de gestion du programme, facteurs facilitants et facteurs limitants

Les propos rapportés suivants proviennent essentiellement des personnes responsables du programme Espadrille au YMCA. Dans l'ensemble, elles considèrent toutes que la majorité des mécanismes de gestion prévus se déroulent adéquatement. Il ressort aussi de leur discours et de manière unanime plusieurs facteurs, certains facilitant, d'autres limitant le fonctionnement de ces mécanismes.

Facteurs facilitants

Selon l'ensemble des personnes responsables du programme Espadrille au YMCA, depuis la mise en vigueur du nouveau contrat d'une durée de trois ans, les prévisions budgétaires s'avèrent plus faciles que pour l'ancien contrat, dont la durée n'était que d'un an.

Les personnes responsables apprécient également que la DG-RCM exige désormais des données particulières dans les bilans. En effet, elles expliquent qu'auparavant, n'ayant aucune ligne directrice sur les informations à inscrire, elles étaient portées à rédiger plus que nécessaire sans avoir la certitude de produire ce qui était attendu.

Enfin, elles estiment que l'excellente collaboration entre les différentes instances concernées par le programme (DG-RCM, les ED, les DSPC et autres partenaires) facilite la gestion de celui-ci.

Facteurs limitants

Même si les personnes responsables estiment que la majorité des mécanismes de gestion se déroulent bien, certains facteurs ont été mentionnés comme pouvant nuire à celui-ci. Le principal facteur limitant concerne la nouvelle grille de financement et, dans une moindre mesure, le manque de rétroaction sur le bilan de la part de la DG-RCM.

En ce qui a trait à la grille de financement, bien que toutes les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA appuient la démarche de la DG-RCM visant à standardiser le calcul des coûts pour les services offerts par les différents organismes demandeurs, elles estiment que cette nouvelle grille ne tient pas compte de l'ensemble des coûts liés à la gestion du service, ni des particularités du programme Espadrille. Elles considèrent que, de manière générale, cette nouvelle grille de financement avantage les organismes réalisant principalement des activités individuelles, plutôt que celles qui proposent des activités de groupe, telles que celles qui sont principalement offertes par le programme Espadrille. Elles expliquent aussi en quoi la nouvelle grille de financement ne tient pas compte des particularités du programme Espadrille.

⁴² Mentionnons que les frais de déplacement, de repas, et d'hébergement peuvent y sont comptabilisés dans un autre tableau Excel de la grille de financement.

Les personnes responsables indiquent tout d'abord que la grille de financement prévoit une seule prise de notes à la fin des programmes de formation, alors que les formatrices affectées au programme Espadrille du YMCA rédigent des notes pour chacun des participants à la suite de chaque séance de cours. Également, elles regrettent que l'analyse clinique qu'il réalise auprès des participants et qui est préalable à cette prise de notes ne fasse pas partie des tâches prédéfinies de la grille de financement.

Les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA rapportent également que les tâches non directement liées à la prestation de services, telles que les tâches administratives, les tâches de coordination, les tâches liées aux développements ou à la mise à jour des formations, etc., sont absentes des six tâches prédéfinies dans la grille. Bien qu'il demeure possible de les inclure dans les « frais administratifs », qui représentent 15 % du montant accordé pour le salaire du personnel, elles estiment que ce pourcentage n'est pas suffisant pour couvrir tous les coûts liés à la localisation géographique de l'organisme, aux frais de coordination, à la promotion des services, etc.

À la suite de la perte de subvention consécutive à la nouvelle grille de financement, les responsables du programme Espadrille au YMCA ont pris la décision de cesser d'offrir le service de fin de semaine⁴³. Elles craignent d'ailleurs de devoir renoncer à offrir d'autres services si le financement demeure le même. Elles souhaitent donc que cette nouvelle grille de financement soit modifiée pour qu'elle puisse prendre en compte l'ensemble des tâches et des coûts inhérents au programme Espadrille.

Si l'ensemble des personnes responsables du programme Espadrille au YMCA s'accorde pour affirmer que la nouvelle grille de financement ne correspond pas à leur réalité, la conseillère aux relations avec les partenaires du DG-RCM en a, quant à elle, une tout autre vision. En effet, elle considère que la nouvelle grille permet d'offrir, grâce à des critères standardisés, un financement juste et équitable pour l'ensemble des organismes demandeurs. Elle ajoute, à propos des particularités propres à chacune des prestations de service offertes, que la grille peut être légèrement ajustée selon certaines conditions. Elle précise que dans le cas du programme Espadrille, la grille a été légèrement adaptée afin d'y inclure la coanimation de certaines formations et l'ajout de rencontres individuelles. La conseillère aux relations avec les partenaires du DG-RCM perçoit donc la réduction du financement alloué au programme Espadrille pour l'année 2023-2024 comme un indicateur d'un financement accordé pour les années précédentes.

En ce qui a trait au bilan remis à la DG-RCM par les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA, il en ressort que ces dernières souhaiteraient obtenir plus de rétroaction. D'ailleurs, elles s'interrogent sur la réelle prise de connaissance de ces bilans par la DG-RCM. Elles mentionnent à cet effet qu'il est déjà arrivé que cette dernière demande des informations déjà consignées dans les bilans soumis.

4.2. Ressources accordées au programme Espadrille

Cette section vise à déterminer si les ressources accordées au programme Espadrille sont adéquates et suffisantes selon les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA.

Selon eux, non seulement les ressources financières sont insuffisantes depuis l'adoption de la nouvelle grille de financement, mais les ressources matérielles et les ressources humaines sont elles aussi limitées.

Ressources matérielles

Bien que l'ensemble des personnes responsables du programme Espadrille au YMCA considèrent qu'elles bénéficient de ressources matérielles adéquates dans les locaux de leur organisme, elles expliquent en quoi elles sont insuffisantes pour les activités tenues en détention.

À l'EDM, les personnes responsables regrettent le manque occasionnel de locaux pour offrir les programmes de formation prévus. À titre d'exemple, pour l'été 2023, malgré le fait que deux programmes de formation étaient souhaités par les responsables de l'établissement, un seul local était disponible pour recevoir les participants.

De plus, une récente réfection des salles de classe à l'EDM a eu comme conséquence de limiter le nombre de participants par classe d'un des programmes de formation. En effet, si les anciennes classes pouvaient accueillir jusqu'à 12 participants, les nouvelles ne peuvent désormais en accueillir que 9. La nouvelle grille

⁴³ Le service de fin de semaine est un programme de formation destiné aux hommes purgeant une sentence intermittente la fin de semaine. Prenons note que ce programme de formation n'a pas été évalué dans le présent rapport.

de financement tenant compte du nombre de participants pour établir les montants des sommes allouées inquiète les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA, qui craignent que cela réduise leur futur financement⁴⁴. Un dédommagement financier qui viendrait pallier la différence entre 9 et 12 participants serait alors souhaité par les personnes responsables du YMCA.

Toujours à l'EDM, elles affirment qu'il n'est pas possible de mettre à jour la liste des participants exigée par l'établissement, car elles n'ont pas accès au logiciel SharePoint pour le faire.

À l'EDRDP, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA indiquent que l'absence d'un bureau exclusivement réservé aux formatrices du programme Espadrille du YMCA et d'un ordinateur complexifie l'accomplissement des tâches administratives.

Également, l'impossibilité de reprendre un cours annulé à l'EDRDP en raison, par exemple, d'un manque d'ASC ou AP, contraint les formatrices à transmettre les notions essentielles d'un programme de formation dans un laps de temps plus restreint.

Pour terminer, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA souhaiteraient bénéficier de l'ensemble des ressources mentionnées ci-dessus, tout en étant conscientes des ressources limitées disponibles en établissement de détention.

Ressources humaines

Une prestation de services qui répond aux standards élevés de qualité du YMCA demeure un défi pour les personnes responsables du programme en raison du personnel qui y est affecté.

Au cours des deux dernières années, elles soutiennent avoir pu compter sur un minimum de ressources pour leur permettre d'offrir leur service. La coordonnatrice des programmes de formation mentionne à cet effet avoir été contrainte d'animer des séances de formation plutôt que de réaliser les tâches liées à sa fonction, telles que d'offrir le soutien désiré par les formatrices, d'encadrer de nouveaux employés, etc. Elles déplorent cette situation qui ne leur permet pas d'améliorer ni de développer de services. De plus, comme les postes à pourvoir sont exigeants et s'inscrivent dans des environnements difficiles tels que la détention, le recrutement de ressources s'avère difficile.

Elles ajoutent par ailleurs qu'à l'instar de plusieurs organismes communautaires, elles font face à un taux élevé de roulement du personnel. Cette situation s'explique principalement, selon elles, par le fait que plusieurs employés récemment diplômés travaillent quelques années avec elles afin d'acquérir de l'expérience, et finissent par démissionner pour obtenir des emplois mieux rémunérés, par exemple dans la fonction publique. Ainsi, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA précisent devoir régulièrement engager et former de nouveaux employés. Elles mentionnent avoir bonifié l'échelle salariale et ajouté certains avantages sociaux (ex. : télétravail) durant les dernières années pour contrer le roulement de personnel.

4.3. Volet : Programmes de formation

Cette section présente les résultats de l'évaluation concernant les programmes de formation. Plus précisément, elle vise à :

- décrire les étapes de l'offre de services des programmes de formation (promotion, inscription, etc.), et à identifier les facteurs facilitants et les facteurs limitants à chacune de ces étapes;
- évaluer l'atteinte des objectifs du programme par les effets attendus des programmes de formation;
- déterminer si les programmes de formation répondent aux besoins des participants;
- identifier les sources de satisfaction et d'insatisfaction des acteurs clés du programme sur les programmes de formation ainsi que relever les pistes d'amélioration.

⁴⁴ La nouvelle grille de financement tient compte du nombre de participants desservis pour allouer les sommes accordées.

4.3.1. Étapes de l'offre de services des programmes de formation

4.3.1.1. Promotion des programmes de formation auprès de la clientèle visée

Selon les propos tenus par l'ensemble des formatrices du YMCA, la promotion des programmes de formation se fait conformément aux modalités prévues. Ainsi, en établissement de détention, les programmes sont publicisés par l'affichage, par des présentations et par le biais de références tandis qu'en communauté, ils le sont principalement par le biais de références ⁴⁵.

Moyens par lesquels les participants ont pris connaissance des programmes de formation

La plupart des participants rencontrés en détention, notamment à l'EDRDP, ont pris connaissance des programmes de formation par l'intermédiaire d'autres personnes incarcérées. Dans une moindre mesure, certains participants ont été informés par l'affichage, et quelques participants par un AP ou un ASC.

En communauté, la grande majorité des participants a été renseignée sur ces programmes par le biais de références. Une minorité de participants a été informée par d'autres moyens : un participant a trouvé les informations sur le site Web du YMCA, et l'autre a été informé lors d'un précédent séjour en détention.

Adéquation des moyens de promotion pour joindre la clientèle cible

L'efficacité des moyens de promotion ne fait pas l'unanimité auprès des personnes interrogées.

D'un côté, la majorité des participants de l'EDM et des AP en détention et les formatrices du YMCA estiment que les moyens utilisés pour faire la promotion des services offerts par le programme Espadrille sont efficaces. À l'EDM, un participant dit de la promotion : « Elle est excellente [la promotion]. Il y en a partout [des affiches]. Tu vas partout : tu vas avoir des affiches. (...) Tout le monde, il t'en parle. Les gardiens t'en parlent »⁴⁶. Dans cette continuité, une AP responsable de la publicité des activités à l'EDRDP mentionne qu'elle remet aux représentants de chaque secteur de l'ED un nombre considérable d'affiches et de brochures d'inscription afin qu'ils procèdent à l'affichage de leur secteur. L'ensemble des formatrices, pour leur part, estiment que les moyens de promotion sont efficaces autant dans les établissements de détention qu'en communauté. Selon plusieurs formatrices, cela se manifeste par la facilité à compléter les groupes de participants aux formations et au fait d'avoir une liste d'attente de personnes souhaitant participer aux formations.

De l'autre côté, la grande majorité des participants purgeant une peine à l'EDRDP ou une peine en communauté de même que tous les AP des DSPC et les intervenants communautaires considèrent que la promotion demeure insuffisante.

À l'EDRDP, la majorité des participants estime en effet que peu d'hommes détenus regardent les affiches sur les murs. Selon un participant, elles sont même couramment enlevées par les personnes détenues afin de récupérer le papier collant, un produit interdit en détention. Pour pallier le manque de promotion, un participant suggère que les agents avisent la clientèle des nouvelles formations en personne. Or, celui-ci ignore que c'est un moyen qui est déjà en place.

Au YMCA, tous les participants considèrent que les programmes de formation sont non seulement méconnus par la clientèle visée, mais aussi par plusieurs partenaires (avocats, organismes communautaires, DPJ, etc.). Ils proposent de promouvoir davantage les programmes par divers moyens, dont des publicités sur Google. Leurs propos rejoignent d'ailleurs ceux évoqués par tous les agents des DSPC du RCM et tous les intervenants communautaires du YMCA. Ces derniers expliquent en effet qu'ils doivent informer leur clientèle de l'existence de ces programmes, sans quoi ils ne les connaîtraient pas. Comme solution à cette situation, plusieurs AP et intervenants communautaires proposent de mettre des affiches publicitaires du programme Espadrille dans les salles d'attente de leurs bureaux.

⁴⁵ Dans quelques cas, la clientèle peut aussi prendre connaissance de ce service par le biais des informations contenues dans le site Web du YMCA.

⁴⁶ Dans une perspective d'amélioration continue, la pose d'affiches dans les secteurs de personnes prévenues et l'offre de dépliants concernant les programmes de formation à toutes nouvelles personnes détenues sont des pistes qui ont été proposées par certaines personnes rencontrées.

4.3.1.2. Promotion des programmes de formation auprès des AP, des ASC et des intervenants communautaires

Moyens par lesquels les AP, les ASC et les intervenants communautaires sont informés des programmes de formation

Les AP et les ASC reçoivent des courriels du YMCA⁴⁷ afin de les aviser des nouvelles formations et les informer brièvement de leur contenu. De plus, les AP et les ASC peuvent être informés par des présentations annuelles offertes par le personnel du YMCA en détention et en communauté⁴⁸.

En supplément, tous les intervenants communautaires du YMCA reçoivent, en début d'emploi, une formation obligatoire sur les programmes offerts par le YMCA. Ils sont également tenus au courant de manière informelle des programmes de formation par leurs collègues du programme Espadrille.

Adéquation des moyens de promotion pour joindre les AP, les ASC et les intervenants communautaires

Bien que tous les intervenants communautaires du YMCA ainsi que quelques AP et ASC de l'EDM se disent convenablement informés des programmes de formation offerts dans le cadre d'Espadrille, les autres AP et ASC jugent que ce n'est pas le cas pour eux-mêmes ou leurs collègues.

Ces derniers expliquent ne pas connaître les thèmes et les objectifs spécifiques à chacun des programmes de formation ni saisir les distinctions entre les différents programmes. Ce manque de connaissances est d'autant plus criant auprès des personnes nouvellement embauchées, qui représentent une proportion importante du personnel en raison du roulement élevé de celui-ci. Pourtant, ils auraient avantage à mieux connaître les programmes offerts, car dans le cadre de leur évaluation de la clientèle, les AP sont régulièrement amenés à suggérer des programmes à leur clientèle en vue de favoriser leur réinsertion sociale. La méconnaissance des programmes de formation offerts par le programme Espadrille les amène donc à moins référer leur clientèle aux programmes de formation, ou encore, à les référer sans savoir si le programme leur convient véritablement.

Comme solution, plusieurs AP et ASC proposent que le YMCA offre des présentations sur les programmes de formation. C'est toutefois quelque chose qui se fait déjà. Parmi les autres solutions soulevées par quelques AP et ASC, on suggère que le site Web du YMCA puisse fournir plus d'informations sur les programmes de formation. Ils proposent également que les présentations soient réalisées et enregistrées sur la plateforme Teams, pour que tous puissent s'y référer en tout temps. Enfin, ils suggèrent aussi d'assurer la présence d'une personne-ressource au YMCA afin de les conseiller sur les programmes de formation.

4.3.1.3. Inscription aux programmes de formation

Motifs d'inscription des participants rencontrés

Certains participants évoquent des motivations intrinsèques pour expliquer leur inscription aux programmes de formation, alors que d'autres mentionnent plutôt des motivations extrinsèques.

Parmi les premiers, plusieurs participants disent s'être inscrits afin de mieux se connaître. Dans une moindre importance, quelques hommes détenus expliquent qu'ils désiraient suivre un programme de formation afin de sortir de leur secteur ou de socialiser. Enfin, d'autres raisons sont mentionnées par un ou deux participants, comme le souhait de devenir une meilleure personne.

Parmi les seconds, plusieurs participants purgeant une peine en communauté mentionnent s'être inscrits afin de répondre à une ordonnance ou à une recommandation de la cour. De plus, un participant en

⁴⁷ Plus précisément, le YMCA envoie un courriel informatif sur les programmes de formation au personnel du secteur des activités de l'EDRDP et au conseiller en milieu carcéral (CMC) à l'EDM afin qu'ils les transmettent aux ASC et aux AP de leurs établissements respectifs. Les AP des DSPC du RCM et les intervenants communautaires, pour leur part, reçoivent directement ces courriels par le YMCA.

⁴⁸ Mentionnons que les présentations en détention et en communauté sont de différentes natures. En communauté, c'est l'ensemble du personnel du YMCA qui présente tous ces programmes à ces partenaires, dont les AP des DSPC. En détention, le personnel du programme Espadrille présente son programme exclusivement aux AP et aux ASC.

détention indique qu'il souhaitait mieux paraître devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Selon une formatrice, il arrive que des participants s'inscrivent pour des motivations extrinsèques et développent, au cours du programme de formation, des motivations intrinsèques à le poursuivre.

Conformité des moyens d'inscription et des moyens par lesquels les participants se sont inscrits

Selon les propos tenus par l'ensemble des formatrices du YMCA, les moyens d'inscription sont conformes aux modalités prévues. Ainsi, en détention, les participants peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, par mémo ou par un intervenant inscrit à leur dossier, tandis qu'en communauté, ils doivent contacter la réceptionniste du YMCA pour s'inscrire.

Mentionnons également que les participants rencontrés en détention se sont principalement inscrits en remplissant un formulaire d'inscription ou par mémo. En communauté, les participants ont appelé la réceptionniste du YMCA pour s'inscrire.

Adéquation de l'inscription, facteurs facilitants et facteurs limitants

De manière générale, l'inscription se déroule adéquatement selon les personnes rencontrées. Ainsi, plusieurs participants soulignent la « facilité » du processus d'inscription, sans toutefois pouvoir identifier de facteurs facilitants.

Certaines personnes rencontrées évoquent tout de même quelques difficultés.

Plusieurs participants de l'EDRDP mentionnent qu'ils doivent rapidement s'inscrire, car les programmes de formation sont complets en un jour ou quelques jours seulement.

Quelques AP et ASC de l'EDM relèvent pour leur part que les participants remplissent parfois le mauvais formulaire d'inscription en raison d'une confusion entre les programmes de formation offerts par le programme Espadrille et les formations offertes par l'école.

Enfin, une AP de l'EDRDP rapporte que les détenus ont occasionnellement de la difficulté à trouver les formulaires d'inscription prévus pour cet usage dans leur secteur.

4.3.1.4. Constitution des groupes de participants aux programmes de formation

Selon les propos tenus par l'ensemble des formatrices du YMCA, la constitution des groupes de formation est réalisée conformément aux modalités prévues, et elle se déroule adéquatement.

Une formatrice mentionne que le fait de promouvoir les programmes de formation à l'EDM, contrairement à la situation à l'EDRDP⁴⁹, constitue un facteur facilitant, car s'il manque d'inscriptions pour constituer un groupe, elle peut se déplacer dans les secteurs afin de recruter davantage de participants.

Certains défis ont par ailleurs été mentionnés par quelques formatrices comme la difficulté à amasser assez d'inscriptions pour constituer un groupe anglophone à l'EDRDP.

4.3.1.5. Déroulement des programmes de formation

Mentionnons qu'en raison d'une connaissance limitée de la majorité des AP et des ASC sur certains éléments du déroulement des programmes de formation, seules les formatrices du YMCA et les participants ont été en mesure de répondre à toutes les questions portant sur le sujet.

Selon toutes les formatrices et tous les participants interrogés, le déroulement des programmes de formation est réalisé dans son ensemble conformément aux activités décrites précédemment dans les sections sur le déroulement des programmes de formation⁵⁰.

Informations additionnelles sur son déroulement

⁴⁹ À l'EDRDP, la promotion des programmes est sous la responsabilité du secteur des activités de l'établissement.

⁵⁰ Pour plus d'informations, consultez les sections sur le « Déroulement des programmes de formation », pages 13 à 15. Prenons note que l'ensemble des formatrices rencontrées, n'étant plus au service du YMCA, nous ont parfois mentionné d'anciennes procédures pour réaliser certaines activités. À titre d'exemple, plusieurs d'entre elles ont rapporté que les informations sur le contenu du programme de formation, son déroulement et ses règlements étaient autrefois transmises lors d'une rencontre préalable aux programmes de formation, tandis que ces informations sont désormais communiquées lors du premier cours.

Plusieurs formatrices et participants rencontrés apportent des précisions sur certains aspects du déroulement des programmes de formation.

- **Identification des objectifs à atteindre**

En détention, l'ensemble des formatrices du YMCA expliquent que lors des séances en groupe, elles demandent aux participants d'identifier leurs objectifs. En communauté, cet exercice peut aussi avoir lieu lors de rencontres individuelles dans le cadre de certaines formations. Certaines d'entre elles précisent qu'une fois les objectifs établis, elles posent de plus amples questions aux participants afin de les préciser et de mieux les clarifier.

Les participants rencontrés mentionnent, quant à eux, avoir identifié leurs objectifs lors de séances de groupe. La majorité d'entre eux soutient les avoir établis individuellement, et que par la suite, la formatrice les a invités à les partager.

- **Mode d'enseignement**

Toutes les formatrices et plusieurs participants mentionnent que le contenu des cours comprenait une partie théorique et une partie pratique par le biais d'exercices individuels ou en groupes. Plusieurs formatrices et participants ajoutent que des activités, telles que des mises en situation, étaient également réalisées.

- **Accompagnement offert lors des programmes de formation**

En détention et en communauté, l'ensemble des formatrices du YMCA affirment offrir un accompagnement aux participants durant les programmes de formation.

Selon plusieurs formatrices et participants, cet accompagnement se manifeste chez la formatrice par le fait qu'elle soit à l'affût des difficultés afin de donner des explications supplémentaires ou soit disponible au besoin du participant. De nombreuses formatrices et un participant ajoutent que la formatrice pose souvent des questions aux participants afin d'approfondir leur réflexion. Certaines formatrices considèrent aussi l'accompagnement comme un « savoir-être », comme une attitude de non-jugement, de bienveillance.

Plusieurs formatrices estiment que les rencontres individuelles, réservées presque exclusivement aux participants purgeant une peine dans la communauté dans certains programmes de formation, permettent un accompagnement plus approfondi.

- **Rencontres individuelles de mi-session et de mise au point**

Des rencontres individuelles de mi-session sont prévues dans la plupart des programmes de formation offerts en communauté. À cela peuvent s'ajouter, au besoin, des rencontres de mise au point.

Plusieurs formatrices précisent que ces rencontres de mi-session sont l'occasion de savoir comment le participant se situe par rapport au programme de formation et de pouvoir répondre à ses questions. À l'occasion, d'autres sujets de conversation peuvent aussi être abordés dans le cadre de cette rencontre, tels que les apprentissages réalisés, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la vie.

Le seul participant interrogé ayant eu une rencontre individuelle de mi-session confirme que celle-ci portait sur les apprentissages réalisés, ses attentes et les effets du programme sur son parcours.

La plupart des formatrices disent prévoir, au besoin, une rencontre de mise au point afin de régler certains problèmes rencontrés chez le participant, tels que les retards, les problèmes d'attitude ou le manque de motivation. D'autres formatrices mentionnent en plus fixer occasionnellement des rencontres de mise au point pour vérifier la compréhension des notions enseignées auprès de certains participants. Enfin, une formatrice dit offrir des rencontres de mise au point aux participants qui désirent des informations additionnelles.

- **Réaction des participants détenus aux attestations de participation**

Pour les participants en détention, l'attestation de participation est remise au dernier cours. En effet, leur participation au programme prend fin à ce moment, contrairement à ceux qui purgent une peine en communauté, qui bénéficient d'une rencontre de suivi.

Selon l'ensemble des formatrices, la majorité des participants est « contente » et « fière » d'obtenir une attestation, tandis qu'une minorité semble indifférente.

Les propos des formatrices sont appuyés par ceux des participants rencontrés. Bien qu'un participant semble indifférent à l'attestation, la majorité affirme l'apprécier. Pour la plupart d'entre eux, elle représente un accomplissement dont ils sont fiers. Un participant exprime cette idée ainsi : « Je n'ai pas fini l'école. Il n'y a pas grand-chose que j'ai réussi. (...) J'ai complété un cours (...) [J'ai reçu] un certificat. Je suis fier de moi ». Pour d'autres, cette attestation est importante, car elle représente une preuve de leur implication dans leur processus de réinsertion sociale, qui pourrait jouer en leur faveur devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Adéquation du déroulement des formations, facteurs facilitants et facteurs limitants

Selon l'ensemble des formatrices et des participants interrogés, le déroulement des programmes de formation est, de manière générale, satisfaisant. Ils mentionnent plusieurs facteurs facilitants et facteurs limitant le déroulement des programmes de formation.

• Principaux facteurs facilitants

Tout d'abord, la majorité des participants, plusieurs formatrices et quelques AP et ASC soulignent comme facteur facilitant le savoir-être et le savoir-faire des formatrices. Pour le savoir-être, les personnes interrogées font notamment mention du dévouement des formatrices ainsi que de leur capacité à s'adapter et à faire preuve d'empathie. À titre d'exemple, un participant dit des formatrices : « Ils prennent ça à cœur. Ils sont là à 100 %. Tu le vois qu'ils le font par amour de leur métier ». Le savoir-faire est, quant à lui, considéré par les personnes interrogées comme l'expression de la compétence, la capacité à vulgariser et à donner de conseils adéquats, etc. En ce sens, un participant précise que : « La valeur de ce cours a été son formateur. Si je cherche sur Google « gestion de la colère », je pourrai trouver des milliers d'informations, mais c'est pas comme dans le programme. Les choses nous ont été dites d'une façon qui nous ont touchés ».

Enfin, le soutien et la bonne collaboration des AP et ASC sont considérés comme un facteur facilitant par certaines formatrices. À titre d'exemple, l'une d'elles explique que les AP et les ASC étaient toujours présents si elles avaient un problème avec un participant.

• Principaux facteurs limitants

Le principal facteur limitant mentionné par plusieurs formatrices, AP, ASC et participants concerne les aléas de la détention. Parmi ceux-ci, la fermeture occasionnelle de secteurs et le confinement de personnes détenues dans leur cellule peuvent empêcher les participants d'arriver à l'heure au cours, ou même d'y assister. Selon quelques AP et ASC, ces derniers aléas provoquent de la frustration, et même du découragement chez les participants concernés. Également, les fréquents transferts de personnes détenues à l'EDRDP affectent les participants, car cette situation les force à abandonner leur cours, en plus de provoquer un certain bouleversement pour les participants restants.

Le second facteur mentionné par ces mêmes personnes a trait au manque occasionnel de personnel en poste dans les établissements de détention, notamment à l'EDRDP, qui entraîne parfois l'annulation de séances de cours, ou pire encore, de sessions de cours. Au grand désarroi des participants, les sessions et les séances de cours annulées ne sont pas reprises.

Le troisième facteur limitant se rapporte non seulement au manque de personnel en poste à l'EDM et à l'EDRD, mais aussi au manque de locaux disponibles en détention, qui rend très difficile la tenue de rencontres individuelles entre les formatrices et les participants. Rappelons que c'est d'ailleurs pour ces raisons que les personnes responsables de l'EDRPP, de l'EDM et les personnes responsables du programme Espadrille ont convenu de ne pas inclure de rencontres individuelles dans l'offre de services en détention. Pourtant, la plupart des membres qui s'occupent du programme Espadrille du YMCA, plusieurs participants de l'EDM et quelques AP et ASC considèrent que ces rencontres seraient bénéfiques. Certains d'entre eux expliquent que l'ajout de ces rencontres permettrait de cibler ou d'approfondir certains problèmes et d'aborder plus facilement certains sujets sensibles. Une formatrice explique sa vision de cette situation ainsi : « Les programmes sont là [en détention], mais ne sont pas exploités à leur plein potentiel (...) J'aurais aimé pouvoir le donner comme cela se passe en communauté [avec des rencontres individuelles] afin d'exploiter à 100 % le potentiel des participants. »

Le quatrième facteur limitant se rapporte aux participants ayant des besoins spéciaux (ex. : santé mentale, trouble de comportement, toxicomanie, itinérance) qui peuvent compliquer la tâche des formatrices autant en détention qu'en communauté. D'ailleurs, plusieurs participants de l'EDRDP rencontrés expliquent qu'à cause des nombreuses interventions disciplinaires effectuées par la formatrice, le temps d'enseignement a été fortement diminué, ce qui a nui à leur apprentissage.

Les derniers facteurs ont tous été identifiés par des participants purgeant une peine en communauté. Parmi ceux-ci, la plupart des participants considèrent que le fait d'établir des objectifs à atteindre dans les premiers cours, alors qu'ils ne connaissent pas le contenu du programme, est prématuré. Pour les premiers cours, ils préféreraient que leurs sujets d'intérêt leur soient demandés et peut-être, par la suite, leurs objectifs.

Ils jugent également que le cahier de formation est peu utile et souhaiteraient plutôt recevoir de la documentation sur le contenu du cours afin de pouvoir s'y référer à la suite du programme de formation.

Enfin, ils aimeraient une certaine flexibilité dans les retards, car ils peuvent mener à l'exclusion des programmes de formation. Plus précisément, ils proposent que les retards de 5 ou 10 minutes puissent être tolérés.

4.3.1.6. Abandons en cours de programme de formation

Certains participants assistent à une ou plusieurs séances de cours, sans toutefois terminer leur programme de formation. Ces derniers cas sont considérés comme des abandons.

Le taux d'abandons en cours de programme de formation représente près de la moitié des participants en détention (49 %⁵¹) et un peu moins de la moitié des participants en communauté (43 %⁵²).

Selon certaines formatrices et quelques AP, ASC et intervenants communautaires, quelques motifs d'abandon affectent autant les participants purgeant une peine en détention qu'en communauté. Parmi les plus fréquemment mentionnés, retenons le manque d'intérêt des participants ainsi que leur expulsion en raison d'un trop grand nombre d'absences.

Plusieurs AP et ASC ainsi que quelques formatrices abordent d'autres motifs spécifiques aux participants purgeant une peine en détention. Parmi ceux-ci, les AP et les ASC en poste à l'EDRDP considèrent que la principale cause des abandons dans leur établissement est le transfert des participants détenus. De plus, pour quelques AP et ASC en poste à l'EDM, le refus d'une libération conditionnelle décourage certains participants à poursuivre leur programme de formation. Enfin, pour d'autres, un conflit d'horaire entre le programme de formation et un nouvel emploi a également été mentionné comme motif pour abandonner un programme de formation.

Plusieurs formatrices identifient d'autres motifs d'abandon spécifiques aux hommes purgeant une peine en communauté. Elles expliquent que le mode de vie chargé, les multiples préoccupations de la vie quotidienne et le déplacement nécessaire pour se rendre aux séances de cours constituent de fréquentes sources d'abandon.

Dans une moindre importance, d'autres motifs sont mentionnés par une seule personne, tels qu'un conflit entre deux participants et la mise en liberté de participants détenus.

4.3.1.7. Rencontre de suivi offerte aux participants purgeant une peine en communauté

À la suite des programmes de formation, l'ensemble des formatrices du YMCA disent rencontrer les participants purgeant une peine en communauté afin d'évaluer leurs apprentissages, l'atteinte de leurs objectifs personnels et leur capacité à faire des liens entre leurs délits et les notions abordées pendant la formation conformément aux modalités prévues. Si les participants remplissent ces trois derniers critères d'évaluation, la formatrice leur remet un certificat de réussite. En cas d'échec, elle leur remet une attestation de participation.

Attestation de réussite et attestation de participation

⁵¹ Plus précisément, 217 participants sur 445 participants ont abandonné leur programme de formation en détention.

⁵² Plus précisément, 139 participants sur 325 participants ont abandonné leur programme de formation en communauté.

Selon plusieurs formatrices, la majorité des participants réussissent cette évaluation et sont fiers d'obtenir un certificat de réussite.

Les participants rencontrés, pour leur part, ont tous reçu un certificat de réussite. Mis à part un participant l'ayant précieusement conservé et amené au groupe de discussion, les autres se sont dits indifférents à ce certificat.

Au sujet du certificat de réussite, plusieurs participants précisent qu'ils préféreraient recevoir uniquement une attestation de participation pour ne pas laisser le pouvoir aux formatrices de juger de leur réussite ou de leur échec.

Adéquation du suivi, facteurs facilitants et facteurs limitants

De manière générale, l'ensemble des formatrices et la majorité des participants considèrent que les rencontres de suivi se déroulent adéquatement.

Plusieurs formatrices soulignent que, pour cette rencontre, il est facilitant entre autres de développer un lien de confiance durant la formation, d'annoncer en avance la tenue de cette rencontre, d'expliquer sa nature, etc.

Un facteur limitant a toutefois été soulevé par une formatrice, soit le stress chez certains participants. Cela peut les amener à être déconcentrés ou à avoir de mauvaises réactions vis-à-vis certaines questions.

4.3.1.8. Suivi offert aux AP et aux intervenants communautaires

Dans les cas où les participants purgeant une peine en communauté ont signé un formulaire de consentement à la divulgation d'informations personnelles, toutes les formatrices disent faire un suivi auprès des AP et des intervenants communautaires sur la participation, l'implication et le cheminement des participants conformément aux modalités prévues. Notons toutefois qu'une formatrice mentionne que ces suivis n'ont pas toujours été obligatoires, ni effectués de manière systématique dans les années précédentes⁵³.

Malgré cela, plusieurs AP et intervenants communautaires affirment devoir contacter à de nombreuses reprises les formatrices dans le but de recevoir un suivi, sans nécessairement l'obtenir. Si cette situation peut s'expliquer par le fait que plusieurs participants refusent de signer le formulaire de consentement à la divulgation d'informations personnelles, plusieurs AP et intervenants communautaires font valoir que ces suivis pourraient leur être d'une grande utilité pour suivre le cheminement des personnes dont ils ont la charge. D'ailleurs, une AP fait remarquer que le manque de suivi cause une grande frustration chez ses collègues.

4.3.2. Effets des programmes de formation

4.3.2.1. Effets : quelques constats généraux

De manière générale, plusieurs des personnes rencontrées considèrent que les effets des programmes de formation varient selon la motivation et l'implication des participants. D'ailleurs, un participant illustre ce fait en expliquant : « qu'il faut mettre de l'effort. Ce n'est pas magique. On a des bénéfices si on s'implique (...) Si la personne ne veut pas s'impliquer, elle n'en tirera pas les bienfaits. »

Quelques AP de l'EDRDP ajoutent que les effets peuvent également varier selon la dynamique du groupe. À titre d'exemple, un participant apprendra moins s'il fait partie d'un groupe ayant de grandes difficultés à se réinsérer socialement, ou encore s'il est entouré de collègues ayant des personnalités peu compatibles.

Selon plusieurs personnes rencontrées, les effets attendus du programme sont souvent interdépendants. À titre d'exemple, une habileté psychosociale telle qu'une meilleure connaissance de soi peut accroître la capacité à assumer la responsabilité de ses actes.

⁵³ Les années précédentes font référence aux années antérieures à la période évaluée (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023).

4.3.2.2. Accroissement de la capacité des participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes

La majorité des personnes rencontrées affirment avoir observé un accroissement de la capacité des participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes.

Selon plusieurs AP et ASC, l'accroissement de la capacité des participants à adopter un rôle actif se perçoit chez ces derniers par le fait que plusieurs finissants s'inscrivent à d'autres formations ou vont chercher d'autres ressources d'aide.

L'ensemble des formatrices, plusieurs AP, ASC et intervenants communautaires ainsi que quelques participants sont d'avis que les finissants aux programmes ont tendance à mieux assumer la responsabilité de leurs actes. En effet, ils expliquent que les participants se victimisent moins, au profit d'une plus grande conscientisation de leur pouvoir sur leur vie. Certains d'entre eux nuancent toutefois leur propos en précisant que si les participants ont parfois de la difficulté à reconnaître leur responsabilité face aux délits passés, cela ne les empêche pas d'assumer leur responsabilité pour les actes présents et futurs.

4.3.2.3. Acquisition d'habiletés psychosociales

La majorité des personnes rencontrées considèrent que les programmes de formation permettent d'acquérir plusieurs habiletés psychosociales.

L'habileté la plus souvent énoncée, notamment par les participants, concerne la maîtrise de soi. D'ailleurs, une formatrice raconte à propos des participants : « Il y en a qui te disent, j'ai eu un conflit cette semaine et à la place de frapper la personne et de l'envoyer promener, j'ai été capable de me dire "attends une minute, je vais faire une autre chose et après ça je vais lui parler". Il m'a dit cela avec les yeux brillants. Et pour eux, c'est WOW, ça l'existe! C'est une révélation! ».

La deuxième habileté d'importance a trait à la capacité à faire preuve d'introspection. Parmi les participants l'ayant évoquée, plusieurs expliquent être désormais capables d'identifier leurs émotions.

La troisième habileté porte sur la connaissance de soi ou, comme l'exprime un participant, « la découverte de soi ».

La quatrième habileté se rapporte à la capacité à remettre en question ses perceptions.

Enfin, d'autres habiletés sont soulignées par une ou deux personnes rencontrées, comme l'habileté à percevoir les conséquences de ses gestes envers autrui.

4.3.2.4. Développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle

La majorité des personnes rencontrées considère que les programmes de formation permettent de développer une meilleure stabilité personnelle et professionnelle.

Effectivement, toutes les formatrices du YMCA, plusieurs participants, AP, ASC et intervenants communautaires constatent une meilleure gestion des émotions chez les participants. Les participants nous racontent que pour y parvenir, plusieurs notions leur ont été enseignées, telles que le fait que la colère soit une émotion légitime, mais qui doit être gérée en utilisant les bons outils. Plusieurs participants ajoutent toutefois que la mise en pratique des notions apprises est ardue, qu'elle nécessite des efforts constants et davantage de temps pour les intégrer.

De plus, certaines formatrices ainsi que plusieurs participants, AP, ASC et intervenants communautaires soulignent une meilleure habileté à communiquer chez les participants. En effet, certains participants disent avoir appris « à s'ouvrir » aux autres. Par ailleurs, certaines formatrices ainsi que des AP, des ASC et des intervenants communautaires remarquent que les participants développent une meilleure capacité à communiquer efficacement.

Certaines formatrices tout comme certains participants, AP et ASC mentionnent aussi une meilleure capacité à entretenir de saines relations chez les participants. Ils expliquent, entre autres, que les formations en groupe les forcent à maintenir de bonnes relations avec leurs pairs. D'autres évoquent que certains

thèmes abordés, tels que la dépendance affective et la violence psychologique, amènent les participants à identifier leurs relations toxiques et à agir en conséquence.

Enfin, selon plusieurs personnes affectées au programme Espadrille du YMCA, la gestion des émotions, l'habileté à communiquer et la capacité à entretenir des relations saines sont des outils qui peuvent servir aux participants autant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle.

4.3.2.5. Accroissement de l'autonomie

Bien que quelques AP et ASC ne soient pas en mesure de dire si les participants ont gagné en autonomie, toutes les formatrices du YMCA ainsi que la plupart des participants, des AP, des ASC et des intervenants communautaires constatent néanmoins une amélioration dans le développement de leur autonomie.

Certaines formatrices observent que le respect des règlements du programme durant la formation induit chez les participants un meilleur respect des normes sociales. De plus, quelques participants disent que, désormais, ils connaissent mieux les ressources d'aide.

Dans une moindre importance, d'autres faits sont évoqués par une seule personne, tels que la nécessité pour les participants purgeant une peine en communauté de faire preuve d'autonomie pour réussir à s'inscrire et à poursuivre le programme.

4.3.2.6. Optimisation de la réinsertion sociale

Selon la grande majorité des personnes rencontrées, les programmes de formation favorisent la réinsertion sociale autant auprès des participants purgeant une peine en détention qu'en communauté.

À ce sujet, certains participants expliquent que leur programme de formation leur a permis de devenir une « meilleure personne ».

Différentes raisons sont évoquées par quelques formatrices, AP, ASC et intervenants communautaires pour expliquer l'expression de ce sentiment. La première concerne le fait que le respect d'un code de vie dans le cadre d'un programme de formation peut se transposer dans d'autres sphères de la vie des participants. L'autre raison souvent mentionnée réfère au fait que les programmes de formation font comprendre aux participants qu'ils sont les principaux acteurs de leur vie. Enfin, la dernière raison identifiée se rapporte à la possibilité d'avoir accès à d'autres ressources d'aide.

4.3.3. Réponses aux besoins des participants

Bien que des améliorations soient souhaitées afin de mieux répondre aux besoins des participants, l'ensemble des formatrices du YMCA et la grande majorité des participants, des AP, des ASC et des intervenants communautaires considèrent que les programmes de formation répondent aux besoins des participants.

En effet, la quasi-totalité des personnes rencontrées s'entend sur la pertinence des thèmes abordés dans les programmes de formation. Selon ces personnes, les thèmes ayant trait à la gestion des émotions, aux relations interpersonnelles et à la maîtrise de soi sont notamment primordiaux pour la clientèle visée. D'ailleurs, plusieurs participants rapportent qu'ils auraient souhaité connaître plus tôt les notions qui y sont enseignées, par exemple durant leur scolarité élémentaire, et certains d'entre eux sont même convaincus que l'apprentissage de ces notions aurait pu leur « éviter bien des problèmes ».

Bien que les thèmes des programmes de formation aient été spécialement choisis pour répondre à des besoins criminogènes, soit les « besoins qui, lorsqu'ils sont modifiés, entraînent des changements sur le plan de la récidive »⁵⁴, plusieurs personnes interrogées sont d'avis que ces formations constituent des « connaissances de base » que « tout le monde » devrait acquérir.

Enfin, certains AP et formatrices saluent la variété des programmes offerts afin d'aborder différentes problématiques.

⁵⁴ MSP, *Les services correctionnels du Québec, document d'information*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014.

Dans le but de mieux répondre aux besoins des participants, des bonifications dans l'offre de formations sont tout de même souhaitées de la part de nombreux AP, ASC et intervenants communautaires ainsi que d'une formatrice.

Le besoin en formation le plus souvent mentionné porte sur la toxicomanie. De nombreux AP, ASC et intervenants communautaires nous expliquent que cette problématique est largement répandue dans leur clientèle. Certains d'entre eux ajoutent que les ressources existantes pour cette problématique sont insuffisantes pour répondre à la demande. Pour pallier ce manque, les AP, les ASC et les intervenants communautaires souhaitent l'ajout d'un programme à ce sujet à l'EDM et au YMCA. À l'EDRDP, même si un programme de formation sur la toxicomanie est déjà offert, les AP et les ASC considèrent que le nombre de sessions offertes n'est pas suffisant pour répondre au besoin de la clientèle⁵⁵. Ils proposent donc que ce programme soit offert plusieurs fois par année.

L'autre besoin en formation souvent évoqué se rapporte à la délinquance sexuelle. En effet, cette problématique n'est pas abordée dans les programmes de formation offerts. Plus encore, un AP explique que comme la clientèle ayant commis un délit de nature sexuel est en protection, elle n'a pas accès aux programmes de formation disponibles.

Un autre élément mentionné concerne la période de l'année où les formations sont offertes à l'EDM. En effet, plusieurs AP et ASC de l'EDM souhaitent bénéficier de programmes de formation durant la période estivale. Ils nous expliquent que l'école étant fermée l'été, les personnes détenues pourraient en profiter pour assister aux programmes de formation du programme Espadrille.

Certains besoins concernent uniquement l'offre de services à l'EDRDP. Les AP et les ASC en poste à cet établissement proposent d'ajouter un programme de formation sur la criminalité motivée par le gain et un autre sur la violence conjugale à l'EDRDP⁵⁶. Ils suggèrent également que les programmes de formation enseignés exclusivement l'été le soient aussi durant toute l'année.

Pour conclure, une formatrice et une intervenante communautaire souhaiteraient que tous les programmes de formation soient offerts en communauté, et aussi en détention. En somme, elles proposent que tous puissent suivre les mêmes programmes.

4.3.4. Satisfaction, insatisfaction et pistes d'amélioration

L'ensemble des formatrices du YMCA et la grande majorité des AP, des ASC, des intervenants communautaires et des participants se disent satisfaits des programmes de formation.

Leur satisfaction peut être attribuée à plusieurs aspects préalablement mentionnés, tels que la réponse aux besoins des participants, le savoir-être et le savoir-faire des formatrices, mais aussi à d'autres éléments précisés ci-dessous.

Sources de satisfaction

L'une des principales sources de satisfaction, soit une des plus fréquemment mentionnées par les personnes rencontrées, est le caractère unique des services offerts par le programme Espadrille. En effet, la majorité des membres affectés au programme Espadrille et plusieurs AP et ASC soulignent que ce programme est le seul qui, par le biais d'un organisme communautaire, offre des programmes de formation autant en détention qu'en communauté.

Une autre source de satisfaction fréquemment mentionnée concerne les bienfaits spécifiques aux formations de groupe. Plusieurs AP et ASC ainsi que l'ensemble des formatrices expliquent que les participants doivent apprendre à vivre dans une « micro-société », et que, par conséquent, ils sont forcés de « prendre leur juste place » et de tolérer les comportements parfois dérangeants de leurs pairs. Selon certains d'entre eux, les formations en groupe permettent également aux participants d'échanger avec des personnes qui sont confrontées aux mêmes problèmes et de s'ouvrir dans un environnement de partage sécurisé.

⁵⁵ Mentionnons que le programme de formation « Info-toxico » n'a pas été offert à l'été 2022, et ne sera pas offert cet été en raison de la fermeture du secteur des activités.

⁵⁶ Prenons note qu'un programme sur la violence conjugale, le programme Entre-Nous, est déjà offert exclusivement à l'EDM.

Plusieurs AP du RCM, intervenants communautaires et membres du personnel du YMCA soulignent aussi le fait qu'un grand nombre de services, dont le programme Espadrille, en prévention de l'exclusion soient offerts au YMCA du centre-ville de Montréal. Ainsi, les participants purgeant une peine en communauté peuvent bénéficier d'un grand nombre de services au même endroit.

Plusieurs participants purgeant une peine dans la communauté soulignent, pour leur part, la rapidité avec laquelle ils ont pu bénéficier des programmes de formation, contrairement à d'autres ressources nécessitant de nombreux mois d'attente pour des services similaires. Certains d'entre eux ajoutent que la gratuité des services, dans un contexte où la majorité des autres organismes exigent une contribution financière, est grandement appréciée.

Un autre facteur de satisfaction, pour les formatrices, se rapporte à l'expérience de travail enrichissante qu'elles acquièrent.

Enfin, dans une moindre importance, d'autres sources de satisfaction ont été mentionnées par une ou deux personnes, telles que l'offre de formations en langue anglaise, la variété des plages horaires pour suivre les formations et la reconnaissance des programmes de formation par la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Sources d'insatisfaction et pistes d'amélioration

Bien que la majorité des personnes interrogées se dit satisfaite des programmes de formation, quelques sources d'insatisfaction et pistes d'amélioration ont été soulevées par les personnes interrogées dans le cadre de cette étude.

Certaines sources d'insatisfaction comme l'insuffisance de promotion auprès des participants, des AP et des ASC, les aléas de la détention et le manque de formations en toxicomanie ont déjà été traitées dans les sections précédentes. D'autres seront abordées ci-dessous.

L'une des principales sources d'insatisfaction évoquées concerne l'absence de suivi de la part des formatrices aux AP en détention. Rappelons que les suivis en détention ne sont pas prévus dans l'offre de services. Pourtant, plusieurs AP expliquent que ces suivis pourraient leur être d'une grande utilité dans l'exercice de leurs fonctions. À titre d'exemple, un suivi sur la participation, l'implication et le cheminement des participants faciliterait leurs recommandations à la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Ils proposent diverses manières de le faire, dont la préférée est celle de recevoir un suivi par courriel. Une AP suggère qu'à l'instar du programme de formation Parcours, ce courriel soit composé d'une courte grille de suivi incluant des critères préétablis tels que l'assiduité, la remise à temps des devoirs, la qualité des relations avec la formatrice et les autres participants.

Une autre source d'insatisfaction fréquemment exprimée concerne l'absence de rencontre de suivi entre la formatrice et les participants en détention, et ce, même si elles ne sont pas prévues dans l'offre de services⁵⁷. Plusieurs participants de l'EDM expliquent que ces rencontres de suivi pourraient les aider à intégrer les notions enseignées. Par conséquent, plusieurs membres du personnel affecté au programme Espadrille du YMCA ainsi que la plupart des participants de l'EDM proposent l'ajout d'une ou de plusieurs rencontres de suivi après la formation. Certains participants s'expriment davantage sur la manière de faire ce suivi, et précisent qu'ils sont ouverts à des rencontres en groupe, mais préféreraient des rencontres individuelles afin de pouvoir discuter plus librement de sujets délicats.

Une autre source d'insatisfaction mentionnée concerne la durée de certains programmes, jugée trop courte par plusieurs AP et ASC de l'EDRDP ainsi que par plusieurs participants en détention. Certains AP et ASC expliquent qu'il est difficile pour la clientèle qui part de « très, très loin » de retenir et d'intégrer les notions enseignées en seulement deux semaines pour être en mesure, par la suite, de les transférer à leur vie quotidienne. À ce sujet, un participant ajoute ceci : « Le travail sur soi n'est pas une tâche qu'on peut faire en quelques minutes. » Des formations plus longues seraient donc appréciées par tous.

⁵⁷ Les rencontres individuelles de suivi en détention, comme toute rencontre individuelle en détention, sont difficiles à tenir en raison d'un manque de personnel en poste à l'EDM et à l'EDRDP et d'un nombre limité de locaux. C'est pourquoi les responsables de l'EDRDP, de l'EDM et du YMCA ont convenu de ne pas inclure de rencontres individuelles dans les formations offertes à la clientèle incarcérée.

Quant aux participants purgeant une peine en communauté, ils expliquent que le déplacement nécessaire pour suivre leur formation au YMCA situé au centre-ville de Montréal peut être un irritant en raison du trafic, du manque de stationnement, etc. Ils souhaiteraient donc que les programmes de formation puissent être offerts à différents endroits, en dehors du centre-ville (ex. : nord de Montréal, est de Montréal).

Pour les personnes prévenues de l'EDM, l'impossibilité d'accéder aux programmes de formation constitue une faiblesse aux yeux de certains membres du personnel du YMCA et de quelques AP et ASC⁵⁸. En effet, la clientèle visée par le programme Espadrille cible exclusivement les personnes purgeant une peine en détention ou une peine en communauté, même si les personnes prévenues ont des besoins similaires non comblés.

Enfin, d'autres sources d'insatisfaction sont mentionnées par quelques personnes, telles que le roulement de personnel élevé chez les formatrices, le manque de mise à jour des formations et les horaires chargés des formatrices.

4.3.5. Synthèse des programmes de formation

Bien que quelques améliorations soient souhaitées, le bilan des programmes de formation est, somme toute, positif.

Points forts et facteurs facilitants

Selon les personnes interrogées, les étapes de l'offre de services des programmes de formation se déroulent conformément aux modalités prévues et, en grande partie, adéquatement. Le facteur facilitant le plus souvent énoncé pour expliquer le succès de son déroulement est l'étendue du savoir-faire et du savoir-être des formatrices du YMCA.

La majorité des personnes rencontrées considèrent également que le programme atteint ses objectifs, que ce soit en permettant aux participants d'accroître leur capacité à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes; d'acquérir des habiletés psychosociales; de développer une meilleure stabilité personnelle et professionnelle; d'accroître leur l'autonomie et d'optimiser leur réinsertion sociale.

La plupart des personnes interrogées estiment aussi que les programmes de formation, en abordant des thèmes tels que la gestion des émotions, la maîtrise de soi et les relations interpersonnelles, répondent aux besoins des participants.

La quasi-totalité des personnes interrogées se dit satisfaite des programmes de formation non seulement en raison du savoir-être et du savoir-faire des formatrices et de la capacité des programmes de formation à répondre aux besoins des participants, mais aussi en raison du caractère unique des services offerts. Le programme Espadrille est le seul dans le RCM qui, par le biais d'un organisme communautaire, offre des programmes de formation en détention, en plus d'être un des rares programmes à fournir des services autant en détention qu'en communauté. De plus, les programmes de formation en groupes, étant donné leur nature, sont particulièrement appréciés, car ils permettent aux participants d'apprendre à vivre dans une « microsociété » en compagnie des autres participants.

Facteurs limitants et pistes d'amélioration

Malgré ce qui précède, plusieurs facteurs limitants et pistes d'amélioration ressortent des propos des personnes interrogées. Les principaux sont les suivants :

- La majorité des participants purgeant une peine à l'EDRDP ou une peine dans la communauté, des AP et des ASC considèrent que la promotion est insuffisante pour les rejoindre. Ils souhaitent donc être mieux informés sur les programmes de formation par une meilleure promotion.
- l'absence ou le manque de formation sur la toxicomanie en dépit des grands besoins de la clientèle en la matière énoncée par de nombreux AP, ASC et intervenants communautaires. Ils suggèrent donc

⁵⁸ Les hommes prévenus de l'EDRDP peuvent participer aux programmes de formation s'il reste des places disponibles après avoir privilégié les demandes d'inscription des hommes détenus.

l'ajout d'une formation sur cette problématique à l'EDM et en communauté, de même que l'ajout de sessions de cours sur la formation déjà offerte en toxicomanie à l'EDRDP.

- le manque ou l'absence de suivi de la part des formatrices, mentionné également par les AP et les intervenants communautaires. bien que ces suivis leur seraient particulièrement utiles dans l'exercice de leurs fonctions. D'une part, les AP des DSCP et les intervenants communautaires souhaitent que ces suivis soient réalisés de manière systématique, comme prévu dans l'offre de services. D'autre part, les AP de l'EDM et de l'EDRDP suggèrent que ces suivis soient ajoutés à l'offre de services en détention.
- la durée de certains programmes est jugée trop courte par plusieurs AP, ASC de l'EDRDP et participants en détention. Ce problème pourrait être résolu par l'ajout de séances de cours.

Enfin, en détention, certains facteurs limitent la mise en œuvre des programmes de formation. Parmi ces facteurs, certains apparaissent insolubles aux yeux des personnes rencontrées, tels que les aléas de la détention (ex. : fermeture de secteurs) et le manque occasionnel de personnel en poste en détention, qui entraînent parfois l'annulation de cours ou de sessions de cours. Pour ce qui est de la difficulté à réaliser des rencontres individuelles entre les participants en détention et les formatrices en raison d'un manque de personnel en poste à l'EDM et à l'EDRDP et de locaux disponibles, plusieurs personnes interrogées sont tout de même d'avis que ces obstacles pourraient être surmontés, sans toutefois préciser comment.

4.4. Volet Service d'accompagnement communautaire

Cette section présente les résultats de l'évaluation sur le volet du service d'accompagnement communautaire du programme Espadrille. Plus précisément, elle vise à :

- décrire les étapes de l'offre du service d'accompagnement communautaire (promotion, inscription, etc.), et à identifier les facteurs facilitants et les facteurs compromettants à chacune de ces étapes;
- évaluer l'atteinte des objectifs du programme par les effets attendus du service d'accompagnement communautaire;
- déterminer si le service d'accompagnement communautaire répond aux besoins des participants;
- identifier les sources de satisfaction et d'insatisfaction des acteurs clés du programme sur le service d'accompagnement communautaire ainsi qu'à relever les pistes d'amélioration.

4.4.1. Étapes de l'offre du service d'accompagnement communautaire

4.4.1.1. Promotion auprès des participants et la connaissance des AP, ASC et intervenants communautaires sur le service d'accompagnement communautaire

Selon la personne responsable du volet du programme Espadrille au YMCA, la promotion de ce service se déroule conformément aux modalités prévues, soit par le biais d'affichage et de références à l'EDM et essentiellement par la biais de références ⁵⁹ en communauté. Rappelons qu'il n'y a pas de service d'accompagnement offert à l'EDRDP.

Moyens par lesquels les participants ont pris connaissance du service d'accompagnement communautaire

Les participants rencontrés à l'EDM mentionnent qu'ils ont principalement pris connaissance de ce service par l'intermédiaire d'autres hommes détenus ou par les affiches publicitaires⁶⁰.

⁵⁹ Dans quelques cas, la clientèle peut aussi prendre connaissance de ce service par le biais des informations contenues dans le site Web du YMCA.

⁶⁰ Comme déjà mentionné, il a malheureusement été impossible de rencontrer des participants purgeant une peine en communauté.

Connaissances sur le service d'accompagnement des AP, des ASC et des intervenants communautaires

Si les intervenants communautaires du YMCA connaissent bien le service d'accompagnement communautaire, ce n'est pas le cas des AP et des ASC, qui avouent ne pas le connaître ou en avoir une connaissance incomplète.

D'une part, les AP et les ASC de l'EDM interrogés ont mentionné connaître le service de récupération de la carte d'assurance maladie et du certificat de naissance offert dans le cadre du volet de l'accompagnement communautaire, mais ignorer les autres services tels que celui visant la récupération des feuillets d'impôt et celui visant à référer les participants sur les ressources d'aide disponibles. Notons toutefois les AP n'ont pas besoin du service de référence, car ils peuvent le faire par leurs propres moyens.

D'autre part, les AP des DSPC du RCM rencontrées ignoraient l'existence du service d'accompagnement offert en communauté, bien que la connaissance du service d'accompagnement communautaire était un critère de sélection pour recruter les AP des DSPC du RCM au groupe de discussion. Il semble que les personnes responsables du recrutement ont confondu le service de surveillance communautaire offert par le programme Espadrille et le service d'accompagnement communautaire. Par conséquent, ils n'ont pas pu se prononcer sur les aspects de ce service.

Malgré le fait qu'annuellement, il y ait des présentations du programme Espadrille dans les établissements de détention et dans la communauté, la majorité des AP de l'EDM et des DSPC du RCM souhaite qu'il y ait davantage de promotion concernant ce service. Ils suggèrent, à titre d'exemple, plus de présentations, ou encore des présentations réalisées et enregistrées sur la plateforme Teams pour que tous puissent s'y référer en tout temps.

Adéquation des moyens de promotion pour joindre les participants

Si les moyens de promotion apparaissent efficaces pour l'agente communautaire du YMCA, elles le sont partiellement selon les participants, les AP, les ASC et les intervenants communautaires.

À l'EDM, tous les participants rencontrés sont au fait que l'accompagnement communautaire offre un service leur permettant de récupérer leur carte d'assurance maladie et leur certificat de naissance⁶¹. Quelques participants connaissaient aussi le service de récupération de feuillets d'impôt. Cependant, la majorité d'entre eux pense que le service d'accompagnement dans son ensemble ne peut satisfaire les besoins en matière d'emploi, de logement, etc., parce qu'elle ne sait pas que le service de référence existe et qu'il a le mandat d'aider les participants concernant ces aspects.

En communauté, à défaut de publicité qui leur est destinée, la clientèle peut être informée du service d'accompagnement communautaire par un intervenant attitré à son dossier. Si les intervenants communautaires du YMCA disent référer régulièrement leur clientèle vers ce service, la réalité est différente pour les AP des DSPC du RCM, qui ne semblent pas connaître ce service. Pour remédier à cette situation, en plus d'une meilleure promotion des services offerts auprès des intervenants attitrés, plusieurs AP et intervenants communautaires proposent de mettre des affiches publicitaires dans les salles d'attente de leur bureau, comme ils le suggèrent pour la promotion des programmes de formation.

4.4.1.2. Inscription au service d'accompagnement communautaire

Principaux motifs d'inscription

Selon l'agente communautaire du YMCA, le principal motif d'inscription pour les hommes détenus concerne la récupération de leur carte d'assurance maladie ou leur certificat de naissance. D'ailleurs, toutes les personnes rencontrées se sont inscrites pour ce motif. Dans une moindre mesure, mentionnons qu'un participant désirait en plus une référence pour une aide au logement.

Toujours selon l'agente communautaire, les personnes purgeant une peine en communauté s'inscrivent généralement au service pour la clinique d'impôt ou pour une référence.

⁶¹ Notons que même s'ils connaissent le service de récupération de carte d'assurance maladie et du certificat de naissance, quelques participants suggèrent une meilleure promotion de celui-ci. À titre d'exemple, les dépliants du programme pourraient être remis en main propre plutôt qu'affichés.

Conformité des moyens d'inscription et des moyens par lesquels les participants se sont inscrits

Selon l'agente communautaire, les hommes détenus à l'EDM peuvent s'inscrire par le biais d'un formulaire d'inscription, par mémo ou par un intervenant attitré à leur dossier conformément aux modalités prévues. Les personnes purgeant une peine en communauté doivent, pour leur part, appeler la réceptionniste du YMCA, ou encore venir la rencontrer sur place, afin qu'elle puisse les inscrire.

Mentionnons que les participants rencontrés se sont tous inscrits par formulaire d'inscription ou par mémo.

Adéquation de l'inscription, facteurs facilitants et facteurs limitants

Selon l'agente communautaire et la plupart des AP, des ASC et des intervenants communautaires, le processus d'inscription au service d'accompagnement communautaire se déroule bien. La majorité des participants interrogés ne sont toutefois pas du même avis, du moins, en ce qui concerne l'utilisation de mémos pour s'inscrire. Ils soutiennent en effet que ceux-ci sont souvent égarés par le personnel de l'EDM, ce qui les contraint à en rédiger d'autres.

Comme autre obstacle à l'inscription, plusieurs AP et ASC de l'EDM ont mentionné que certains participants s'inscrivaient au mauvais service, comme la Boussole, offert par le YMCA, pour obtenir un service d'accompagnement communautaire en raison d'une confusion entre les différents services offerts.

4.4.1.3. Déroulement du service d'accompagnement communautaire

Selon l'agente communautaire du YMCA et les participants rencontrés, le déroulement du service d'accompagnement communautaire s'effectue, dans l'ensemble, conformément aux modalités prévues et décrites dans les sections du déroulement du service d'accompagnement communautaire⁶²

Informations additionnelles sur le déroulement du service d'accompagnement communautaire

L'agente communautaire fournit certaines précisions sur le déroulement du service. Elle explique qu'au cours de sa première rencontre avec les participants, elle valide non seulement les besoins identifiés sur le formulaire d'inscription, mais en plus, elle vérifie si d'autres besoins peuvent être comblés.

Ensuite, en fonction des besoins exprimés, elle accompagne les participants de différentes manières. À titre d'exemple, elle peut remplir avec les participants détenus les documents nécessaires à la récupération de leur carte d'assurance maladie ou de leur certificat de naissance, ou encore fixer un rendez-vous avec un intervenant d'un autre programme d'aide du YMCA.

Elle détaille également les modalités de la transmission des documents demandés par les participants détenus. Elle précise qu'elle leur remet en mains propres la carte d'assurance maladie. Le certificat de naissance est pour sa part remis au service de conservation des effets personnels. Enfin, elle dépose généralement les feuillets d'impôt au service de conservation des effets personnels, mais peut les remettre en mains propres à la demande du participant.

Types de services et d'accompagnements reçus par les participants

Tous les participants interrogés dans cette étude mentionnent que le service d'accompagnement communautaire leur a permis de récupérer leur carte d'assurance maladie ou leur certificat de naissance. Plusieurs précisent avoir reçu du soutien de l'agente communautaire pour remplir les documents nécessaires à cette récupération.

Mentionnons qu'un participant qui désirait une référence pour une aide au logement n'a pas obtenu le service désiré puisqu'il n'avait pas terminé les trois quarts de la peine exigée pour en bénéficier.

Adéquation du déroulement du service d'accompagnement communautaire, facteurs facilitants et facteurs limitants

La majorité des participants et des autres personnes interrogées considèrent que le service d'accompagnement communautaire est adéquat. Quelques AP ajoutent que son bon fonctionnement est facilité par le savoir-faire et le savoir-être de l'agente d'accompagnement communautaire.

⁶² Pour plus d'informations, consulter les sections « Déroulement du service d'accompagnement communautaire » à la page 17-18. Mentionnons ici que le questionnaire de satisfaction prévu à la fin du service n'a pas été remis.

Malgré le fait que la majorité des personnes rencontrées sont globalement satisfaites du service, plusieurs mentionnent quelques irritants en lien avec celui-ci.

Premièrement, à l'occasion, l'agente communautaire ne peut pas rencontrer certains participants détenus en raison de la fermeture de secteurs ou d'autres aléas de la détention (ex. : confinement d'une personne détenue dans sa cellule). Elle ajoute qu'elle regroupe ses rendez-vous par secteurs de détenus afin d'atténuer cette limite. De cette façon, si un secteur est fermé, elle se dirige vers un autre secteur.

Deuxièmement, lorsque les documents sont remis au service de conservation des effets personnels, plusieurs participants craignent qu'ils soient égarés. Ils préféreraient les recevoir en mains propres.

Enfin, selon l'agente communautaire et quelques participants, les délais pour récupérer la carte d'assurance maladie de la RAMQ sont parfois trop longs.

4.4.2. Effets du service de l'accompagnement communautaire

Avant d'aborder les effets attendus du service de l'accompagnement communautaire, mentionnons que contrairement aux programmes de formation, il vise à répondre uniquement à certains objectifs du programme, soit le développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle, l'accroissement de l'autonomie et l'optimisation de la réinsertion sociale.

4.4.2.1. Développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle

La majorité des personnes interrogées considère que le service permet d'accroître la stabilité personnelle et professionnelle des participants.

En communauté et à l'EDM, l'agente d'accompagnement communautaire du YMCA souligne que les références permettent aux participants de répondre à des besoins personnels ou professionnels. Elle indique également que l'accompagnement communautaire contribue au bien-être de plusieurs participants en réduisant leur stress ou leur anxiété.

À l'EDM, l'agente d'accompagnement, plusieurs AP et ASC ainsi qu'un participant mentionnent que l'obtention de la carte d'assurance maladie et du certificat de naissance, par le biais du service d'accompagnement communautaire, donne la possibilité aux participants d'accéder à d'autres services comme des consultations en soins de santé, en plus de faciliter la recherche d'un emploi, etc.

En communauté, l'obtention de services tels qu'un soutien pour remplir une demande d'aide sociale ou un accès à certains avantages du YMCA (ex. : accès aux douches et au gym du YMCA) répond à des besoins personnels selon les intervenants communautaires et l'agente communautaire. Cette dernière ajoute par ailleurs que la production de la déclaration de revenus est une étape nécessaire pour pouvoir accéder à un HLM.

4.4.2.2. Accroissement de l'autonomie

La plupart des personnes interrogées considèrent que le service de l'accompagnement communautaire peut accroître l'autonomie, malgré le fait que certaines personnes ne partagent pas cet avis.

D'un côté, l'agente communautaire ainsi que plusieurs AP, ASC et intervenants communautaires estiment que le service d'accompagnement communautaire fournit les outils nécessaires (ex. : carte d'assurance maladie, déclaration d'impôt) aux participants pour qu'ils puissent accéder de manière autonome à des services essentiels (ex. : services de santé).

De l'autre côté, certains AP et ASC de l'EDM croient plutôt que ce service nuit à leur autonomie. Parmi eux, une AP fait valoir que le service s'adresse justement à ceux qui ne « s'occupent pas de leurs papiers ». Certains révèlent également qu'une fois la demande réalisée, plusieurs participants vont exiger de recevoir rapidement leur carte d'assurance maladie ou leur certificat de naissance, comme si ce service leur était dû.

Pour une AP, ce service constitue une forme de maternage, au sens où les participants reçoivent un soutien pour récupérer leur carte et d'autres documents officiels, alors que les citoyens, de manière générale, doivent réaliser par eux-mêmes toutes les démarches nécessaires à cette récupération.

4.4.2.3. Optimisation de la réinsertion sociale

Le point de vue des personnes interrogées est partagé à cet effet.

D'un côté, l'agente communautaire ainsi que la plupart des AP, des ASC et des intervenants communautaires expliquent que la réponse aux besoins personnels et aux besoins professionnels est un passage obligé afin de se réinsérer socialement, et ceci autant pour les personnes purgeant une peine en détention, que pour celles qui purgent une peine en communauté.

De l'autre côté, les participants font valoir que la récupération de leur carte d'assurance maladie ou leur certificat de naissance ne suffit pas à répondre à leurs besoins de base pour se réinsérer socialement. Ils disent avant tout avoir besoin d'argent à leur sortie et, ensuite, d'un logement, d'un emploi, de vêtements, etc. Un participant exprime cette idée ainsi : « Le service, il est bon (...), mais ça prend d'autres services aussi quand tu t'en vas en insertion sociale. Ça nous prend de l'argent, d'argent en partant. Quand tu sors de prison, des fois, il y en a qui ne savent pas où aller. On n'a pas de logement. On n'a rien. On n'a pas de vêtements (...) Oui, on a de besoin d'une carte maladie, puis faire nos taxes. Mais le reste? »

4.4.3. Réponses aux besoins des participants

En recevant les cartes d'assurance maladie et les certificats de naissance désirés, les participants jugent que ces besoins ont été comblés. De fait, un participant raconte : « Moi, j'ai perdu mon portefeuille l'été passé, puis là, quand je vais à la banque, je n'ai pas de pièce d'identité. (...) C'est bon d'avoir la carte maladie. Comme ça, je vais pouvoir faire une carte de guichet. »

L'agente communautaire, les AP, les ASC et les intervenants communautaires appuient ces propos pour diverses raisons. À l'EDM, plusieurs AP et ASC relèvent que le besoin en récupération de cartes et de documents est grand, car les personnes détenues les perdent souvent. En communauté, plusieurs intervenants communautaires expliquent que la clientèle est « souvent perdue », « peu organisée » et que, par conséquent, elle a besoin d'un accompagnement pour l'aider à répondre à ses besoins essentiels (ex. : se loger).

4.4.4. Satisfaction, insatisfaction et pistes d'amélioration

La majorité des participants, des AP et des ASC de l'EDM se disent satisfaits du service qu'ils connaissent, soit celui de la récupération de la carte d'assurance maladie et du certificat de naissance. D'ailleurs, un participant mentionne à ce propos : « Le service que j'ai eu, moi, c'est A1. » L'agente communautaire et les intervenants communautaires sont pour leur part satisfaits de l'ensemble des services offerts par l'accompagnement communautaire.

Sources de satisfaction

La satisfaction de la majorité des personnes rencontrées peut être attribuée à plusieurs aspects préalablement mentionnés sur l'accompagnement communautaire, tels que la réponse aux besoins des participants, mais aussi par d'autres éléments.

Plusieurs AP et intervenants communautaires soulignent, comme élément de satisfaction, le fait que les participants purgeant une peine dans la communauté puissent bénéficier d'un grand nombre de programmes offerts par le YMCA au même endroit.

L'agente communautaire et quelques intervenants communautaires sont aussi satisfaits du caractère unique du service de l'accompagnement communautaire. En effet, l'accompagnement communautaire est le seul service à offrir la récupération de la carte d'assurance maladie et du certificat de naissance en détention dans le RCM. De plus, il est l'un des rares programmes à faire le pont entre les services offerts en détention et ceux offerts dans la communauté⁶³.

Enfin, d'autres sources de satisfaction sont nommées par une seule personne telles que la capacité du service à faire preuve de flexibilité, et le fait que l'agente communautaire maîtrise plusieurs langues, ce qui peut être facilitant pour la prise en charge de la clientèle.

⁶³ Cela signifie qu'un participant peut entamer un accompagnement communautaire en détention et, à sa libération, le poursuivre dans la communauté.

Sources d'insatisfaction et pistes d'amélioration

Bien que la majorité des personnes interrogées se disent satisfaites du service d'accompagnement communautaire, elles mentionnent aussi certaines sources d'insatisfaction et suggèrent quelques pistes d'amélioration.

Parmi celles-ci, certaines ont déjà été mentionnées auparavant, telles que le manque de promotion auprès des participants, des AP et des ASC, ainsi que les aléas de la détention.

Parmi celles n'ayant pas été nommées auparavant, plusieurs personnes affectées au programme Espadrille regrettent qu'ils ne puissent pas servir les personnes prévenues, car elle n'est pas la clientèle visée par l'offre de services. Selon eux, les personnes prévenues, ayant les mêmes besoins que les personnes détenues, devraient bénéficier des mêmes services.

Pour terminer, mentionnons que d'autres sources d'insatisfaction sont nommées par une seule personne, comme la longueur des délais pour avoir accès au service d'accompagnement communautaire, la difficulté, pour l'agente communautaire, à transmettre les cartes ou les documents reçus aux détenus qui sont transférés dans un autre établissement de détention, etc.

4.4.5. Synthèse du service d'accompagnement communautaire

Bien que les points de vue des personnes interrogées soient partagés sur certains éléments du service et que des améliorations soient souhaitées, le bilan du service d'accompagnement communautaire est, somme toute, positif.

Selon les personnes interrogées, les étapes de l'offre du service de l'accompagnement communautaire se déroulent conformément aux modalités prévues et, en grande partie, adéquatement. Le principal facteur facilitant le bon déroulement de l'offre de ce service est attribué au savoir-être et au savoir-faire de l'agente communautaire.

La plupart des personnes rencontrées constatent également les effets suivants : le développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle et l'accroissement de l'autonomie.

La majorité des personnes interrogées estime aussi que le programme Espadrille répond aux besoins des participants.

La quasi-totalité des personnes rencontrées se dit satisfaite du service d'accompagnement communautaire. Parmi les principales raisons évoquées pour expliquer cette satisfaction, mentionnons la capacité de ce service à répondre aux besoins des participants; la proximité d'autres services pour les participants purgeant une peine en communauté; l'offre unique de récupération de la carte d'assurance maladie et du certificat de naissance en détention ainsi que la continuité des services offerts entre la détention et la communauté.

Néanmoins, les points de vue des personnes interrogées sont partagés sur certains éléments du service d'accompagnement communautaire. D'une part, les participants purgeant une peine à l'EDM estiment que le processus d'inscription par mémo, sous la responsabilité de l'établissement, est difficile, car ces mémos sont souvent égarés. D'autre part, les AP, les ASC, les intervenants communautaires et l'agente communautaire considèrent que les moyens d'inscription sont adéquats. De plus, les participants estiment que le service qu'ils ont reçu constitue une aide négligeable afin de favoriser leur réinsertion sociale, tandis que les autres personnes interrogées considèrent ce service comme une étape incontournable pour parvenir à la réinsertion sociale.

En ce qui concerne les facteurs limitants et les pistes d'amélioration, retenons qu'un des principaux bémols porte sur le manque de promotion de ce service auprès des participants, des AP et des ASC et, par conséquent, le souhait d'être mieux informé sur celui-ci. Mentionnons également que les aléas de la détention (ex. : fermeture de secteurs) constituent une contrainte qui apparaît insoluble aux yeux des personnes rencontrées.

5. CONCLUSION

De façon générale, la majorité des personnes interrogées se dit satisfaite du programme Espadrille et en dresse un bilan positif.

La principale valeur ajoutée du programme Espadrille vient de son caractère unique : il est le seul, au sein des établissements de détention du réseau correctionnel de Montréal, qui offre des programmes de formation par le biais d'un organisme communautaire et un accompagnement pour la récupération de cartes d'identité et de documents officiels.

Relativement aux effets du programme, cette évaluation révèle qu'Espadrille atteint ses objectifs, que ce soit par la capacité des participants à adopter un rôle actif dans leur processus de changement d'attitudes et de comportements et à assumer la responsabilité de leurs actes; par l'acquisition d'habiletés psychosociales; le développement d'une meilleure stabilité personnelle et professionnelle; ou l'accroissement de l'autonomie et l'optimisation de la réinsertion sociale.

Si la plupart des personnes rencontrées considèrent que le programme répond aux besoins des participants, quelques-unes estiment que davantage de sessions de cours sur la toxicomanie à l'EDRDP de même que l'ajout d'un programme de formation sur cette problématique au YMCA et à l'EDM permettraient de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

En ce qui concerne les mécanismes de gestion du programme, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA considèrent que la majeure partie d'entre eux sont adéquats. Elles précisent que la durée du nouveau contrat de trois ans, les nouvelles redditions de comptes ainsi que l'excellente collaboration entre les différentes instances concernées par le programme sont des facteurs facilitant ces mécanismes. Toutefois, la perte de financement conséquente à l'adoption d'une nouvelle grille de financement exigée par les services correctionnels est perçue comme une contrainte au maintien des services. Par conséquent, elles souhaitent que des ajustements soient faits dans la grille de financement afin de prendre en compte l'ensemble des tâches et des coûts inhérents au programme Espadrille. Elles aspirent également à ce qu'un dédommagement financier puisse être appliqué dans les cas où le nombre de participants serait réduit en raison de classes plus petites à l'EDM.

En ce qui a trait aux ressources matérielles et humaines impliquées au programme, les personnes responsables du programme Espadrille au YMCA les considèrent souvent insuffisantes. Elles souhaiteraient donc pouvoir disposer, en détention, des ressources nécessaires (locaux, ordinateurs) à l'accomplissement de leur travail.

En ce qui concerne l'offre de services, elle se déroule, en grande partie, adéquatement. Toutefois, les personnes rencontrées ont énoncé quelques facteurs limitants dont certains apparaissent insolubles à leurs yeux. Ces derniers concernent les aléas de la détention (ex. : fermeture de secteurs) qui peuvent empêcher les participants de bénéficier des services offerts et le manque de personnel en poste en détention, qui entraîne l'annulation de cours ou de sessions de cours.

Les personnes rencontrées suggèrent aussi des pistes d'amélioration sur l'offre de services, soit une meilleure promotion du programme auprès de la clientèle ; les AP et les ASC; la mise en place d'un suivi systématique auprès des AP et des intervenants communautaires par les formatrices, et ce, pour les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions; l'ajout de rencontres individuelles entre les formatrices et les participants en détention; et l'ajout de séances de formation à certains programmes jugés trop courts en détention.

ANNEXE

Programmes de formation à EDM

- Programme Société et relations interpersonnelles (SRI)
- Programme Entre-Nous (violence conjugale)
- Programme EntouRage
- Programme Groupe action prévention (GAP)
- Programme Groupe favorisant l'autonomie et la mobilisation par l'expérience (GAME)⁶⁴

Programmes de formation à EDRDP

- Programme Groupe action prévention (GAP)
- Programme Société et relations interpersonnelles (SRI)
- Programme EntouRage
- Programme EXIT
- Programme Info-toxico
- Programme Vivre sans violence
- Programme GAME (Gang de rue)⁶⁵

Programmes de formation au YMCA

- Programme Groupe action prévention (GAP)
- Programme Vivre sans violence
- Programme EntouRage

⁶⁴ Ce programme de formation est exclusivement offert aux hommes incarcérés sous protection.

⁶⁵ *Ibidem.*